

ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / AVRIL 2019 / N°478



Dossier

Multilatéralisme, la fin d'une époque ?

Un mouvement laïque en pleine maturité

Rencontre avec

Aurélien Barrau



3 Édito

50 ans d'engagement solidaire.

SANDRA EVRARD

4 Quoi ?!

6 Grand entretien

Repenser notre rapport à la vie.

Nous la négligeons alors que nous ne serions rien sans elle. Aurélien Barrau nous pousse à reconsiderer nos vies en réconciliant humain et nature. VÉRONIQUE BERGEN

10 Dossier

Multilatéralisme, la fin d'une époque ?

Gage de paix après les deux grands conflits mondiaux, la coopération interétatique a du plomb dans l'aile. Face aux enjeux mondiaux, l'union devrait faire la force, bien au-delà des frontières belges.

42 Libres ensemble

42 Un mouvement laïque en

pleine maturité. Au cas où vous l'ignoreriez encore, le Centre d'Action Laïque fête ses 50 ans. On regarde en arrière, pour aller de l'avant! JEAN DE BRUEKER

44 Traumas sur les chemins de

l'exil. Entre le pays fui et l'hostilité d'une terre dite « d'accueil », que de souffrances endurées! L'ethnopsychiatrie répond aux maux des réfugiés. CLARA VAN REETH

48 Un monde fini commence.

L'affondrement de la société industrielle serait imminent. Le collapsologue Gauthier Chapelle nous explique comment le vivre. JEAN CORNIL

52 ÉVRAS, épisode 4. Préserver

l'intime. Ou toute l'importance des préliminaires. JULIE HENRIET.

54 International

56 Génération post-révolution. De la dictature du Shah à la République islamique, la population iranienne cherche sa voie face à un pouvoir divisé. VINCENT EIFFLING

60 Le blues des ONG. La coopération indirecte n'a pas très bonne presse en Belgique et les ONG, pourtant indispensables, en pâtissent.

JULIE SIMON

64 Concurrence mémorielle. Au

Rwanda, la plus grande souffrance des rescapés est d'assister à la réécriture de l'histoire du génocide. FRANÇOIS-XAVIER NSANZUWERA

67 Ariel Sharon ou le monstre

humanisé. Yara El-Ghadban, réfugiée palestinienne, plaide pour une société plus égalitaire.

CATHERINE CALICO

70 Culture

72 N'oublions jamais de nous

regarder. Le photographe Jean-Dominique Burton pose un regard empreint d'humanisme sur les réfugiés. SANDRA EVRARD

74 L'Afrique de papa.

Parodiant « Tintin au Congo », le Sud-Africain Anton Kannemeyer expose les contradictions et les paradoxes de la vie en postcolonie. AMÉLIE DOGOT

76 Des rêves ici, et pas ailleurs.

La réalisatrice néerlandophone Frederike Migom dédramatise expulsion et mariage blanc avec une comédie familiale pétillante.

FRÉDÉRIC VANDECASSERIE

78 Des idées et des mots

80 Coup de pholie

C'est un miracle!

XAVIER DE SCHUTTER

50 ans d'engagement solidaire

Des valeurs cardinales chères à la laïcité, la solidarité est peut-être la plus fragile actuellement. Nous poursuivons donc notre triptyque, initié en mars dernier avec l'égalité, pour nous arrêter ce mois-ci sur la solidarité, car le droit à une vie digne constitue un préalable à l'exercice d'autres droits fondamentaux. Or, ces dernières années, différents indicateurs démontrent ici des délires de solidarité, là un vacillement des balises constitutives des piliers qui permettent l'émancipation individuelle et collective. Le droit à l'emploi, mais aussi au logement, l'accès à un système de santé assurant la dignité des personnes, l'exercice de nos droits culturels, la possibilité de bénéficier d'un environnement sain et viable se fragmentent au fil des années.

Une lueur d'espoir brille heureusement grâce à toutes les personnes, jeunes comme plus âgées, qui osent se lever, sortir dans la rue, pour défendre envers et contre tout la solidarité avec les migrants, entre les générations, avec les femmes ou les plus précaires et pour tenter d'influer sur le cours de l'histoire du dérèglement climatique. Et si l'échelle régionale et nationale permettent un important travail politique et citoyen sur la solidarité, il est évident que concernant certaines matières, les enjeux se déroulent à une échelle supranationale. Raison pour laquelle notre dossier se focalise ce mois-ci sur le multilatéralisme, avec ces sous-questions : vivons-nous la fin d'une époque ? Il semble que, ces dernières années, le multilatéralisme et la solidarité aient été écornés par certains grands de ce monde, mais est-ce vraiment le cas ? Et quelles pourraient en être les conséquences ?

« Indignez-vous et engagez-vous ! » scandait inlassablement Stéphane Hessel. Des mots qui résonnent au cœur de notre action depuis cinquante ans. Le Centre d'Action Laïque est en effet un jeune quinqua, dont l'engagement pour la défense de valeurs essentielles nécessaires à un vivre ensemble harmonieux au sein de la société, ne faiblit pas. L'égalité, la solidarité et la liberté qui traversent l'ensemble de nos mémoranda en attestent. Selon l'écrivain Erri De Luca, « quand la fraternité est illégale, il faut désobéir. Porter secours n'est pas un choix, mais un devoir. La fraternité est une énergie qui permet à l'humanité de surmonter les obstacles, les tragédies. Et quand nous sommes émus et mobilisés par la fraternité, nous connaissons de nous quelque chose de nouveau qui nous enthousiasme ». Restons résolus et ne perdons pas l'espoir. 



Opinion

Antisémitisme: appliquer la loi, une priorité

En France, la montée de l'antisémitisme prend des proportions extrêmement inquiétantes. Quel est l'état des lieux en Belgique? Nos lois permettent-elles suffisamment de punir les propos et actes antisémites? L'opinion de Patrick Charlier, codirecteur d'Unia, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

«Nous notons une légère augmentation des dossiers liés à l'antisémitisme en Belgique depuis dix ans, qui sont en moyenne passés de 75 à 80, par vagues. En 2018, pour la 4^e fois en dix ans, nous dépassons les 100 dossiers ouverts chez Unia (sur 2 500, dont 866 liés globalement au racisme), alors que les années creuses, cela retombe à 54. Nous sommes passés devant la justice pour 6 cas d'antisémitisme en 2018 et il est intéressant de noter la variété des actes incriminés. Nous avons, par exemple, le cas de dégradations de logements de familles juives à Anvers et d'agressions envers les personnes de la part de quelqu'un provenant de la communauté arabo-musulmane qui présentait une obsession anti-juive liée à son histoire. Un autre dossier concernait des comportements de harcèlement, avec tous les stéréotypes antisémites possibles, au sein de la police. Un troisième dossier concerne la "maison nazie", à Keerbergen: un ancien militaire ayant décoré son habitation selon la thématique du régime nazi. Autre phénomène en pleine croissance: l'expression de paroles antisémites sur les réseaux sociaux. C'est important de porter ces cas devant la justice afin de montrer qu'il n'y a pas d'impunité sur Internet. Enfin, le dernier phénomène concerne des groupes, comme les identitaires flamands de Schild & Vrienden, mais aussi des salafistes, dont les propos antisémites tombent sous l'angle du racisme organisé. Nous ne sommes donc pas dans les mêmes cas de figure qu'en France (assassinats, cimetières profanés) où l'expression antisémite est plus virulente, même si l'on peut souligner le caractère antisémite de l'attentat du musée Juif et le meurtre des quatre personnes avec un mobile de haine, comme l'a souligné la Cour dans son verdict. Cinq critères sont repris dans la loi contre le racisme, dont l'un relève de l'antisémitisme, même si ce mot n'est pas explicitement écrit: c'est celui de l'ascendance. Les autres critères sont la couleur de la peau, les origines nationales



ou ethniques et la prétendue race. Depuis 1995, nous avons aussi une loi relative au négationnisme qui vise cette forme spécifique de l'antisémitisme. Pour nous, la priorité, c'est l'application effective de la loi. Ce qui pose problème, c'est le rapportage. Chez Unia, le critère d'antisémitisme est pris en compte, mais lorsque l'on porte plainte à la police ou devant le parquet, cela est repris comme acte raciste au sens large. Concernant l'antisionisme, nous effectuons une lecture strictement juridique et nous pouvons mobiliser le critère de la nationalité lors de propos inadéquats. Dans le cas de BDS (boycott des produits venant d'Israël), par exemple, si un académique ou une personnalité culturelle israélienne se voyait refuser le droit de se produire en Belgique, cela pourrait tomber sous le chef de ce critère de nationalité». (se)

Pas de bougies pour Vottem

Cent vingt personnes y sont actuellement enfermées. De mars 1999 à aujourd’hui, elles sont près de 20 000 à avoir séjourné entre ces murs en attendant d’être renvoyées de force dans le pays qu’elles ont fui. Le Centre pour illégaux de Vottem (CIV) est le dernier des quatre centres entrés en fonctionnement dans les années 1990, après ceux de Merkplas, Steenokkerzeel et Bruges, nous précise la RTBF qui était présente au milieu du millier de manifestants rassemblés à Liège le 10 mars dernier. «Ce sont 20 ans de souffrance pour ces personnes qui ont été enfermées à Vottem, dans le seul but de subir une expulsion. Pour nous, rien n’a changé. Les centres fermés sont toujours autant illégitimes.» Des mots assénés sans relâche par France Arrets, membre du Collectif de résistance aux centres fermés. Pour rappel, les centres fermés sont contestés en Belgique car la privation de liberté constitue une mesure administrative et n’a pas de caractère punitif résultant de la décision d’une autorité judiciaire. Un manifestant anonyme le rappelle: «C'est important de continuer à se mobiliser pour que [la situation] change et qu'il y ait un peu plus d'humanité dans l'accueil des migrants.» Selon le dernier Eurobaromètre, 76 % des Belges estiment que leur pays a un devoir envers les réfugiés. (ad)

Déni de sexualité

France, Australie, Irlande, États-Unis, Chili... Depuis près de 20 ans, les scandales de pédophilie éclaboussent l’Église catholique. Et ce, malgré tous les efforts déployés pour effacer les preuves,

étouffer les affaires – contenir les «diaboliques en boîte», en somme. Après les scandales d’abus sexuels d’enfants, un documentaire diffusé sur Arte début mars a ouvert une nouvelle boîte de Pandore pour l’Église, volontairement et sûrement scellée jusqu’ici: les abus et viols de femmes religieuses par des prêtres. À la suite de ces révélations, deux femmes catholiques ont publié une tribune dans *Le Monde* pour dénoncer «le concept avilissant de la “Femme” dans l’Église». Respectivement cofondatrice du mouvement réformateur de la Conférence catholique des baptisés francophones et directrice de la rédaction de *Témoignage chrétien*, Anna Soupa et Christine Pedotti vont jusqu’à demander la décanonisation de Jean-Paul II, «protecteur des abuseurs au nom de la “raison de l’Église” et principal artisan de la construction idéologique de la “Femme”». Entendez vierge ou mère, celle-ci n’ayant pas d’autre option. Le pape François a beau avoir condamné la «culture de l’abus», en parlant des enfants en août dernier, et défroqué un prêtre américain pour motifs d’abus sexuels pour la première fois dans l’histoire de l’Église, il continue de prêcher fermement en faveur du célibat des prêtres: «Pas optionnel, non!» On le sait, l’abstinence sexuelle peut avoir des conséquences sur les relations sociales. Et le déni de sexualité, lui, est transmissible de pape en pape, visiblement. (ad)

Favoritisme financier

En 2018, l’État belge (SPF Justice) a rémunéré un total de 3427 ministres du culte et conseillers moraux, pour un montant total de plus de 108 millions d’euros. Des chiffres récents décortiqués dans *La Nouvelle Gazette* du 5 mars dernier qui ne font que confirmer ce que l’on savait déjà: on est loin, très loin d’une répartition égitaire entre les différents cultes et la laïcité puisque plus de 80 % de ces rémunérations sont versées aux prêtres et aux aumôniers. Entre 2011 et 2018, le culte catholique a perdu quelques effectifs, crise des vocations oblige, et les autres cultes et la laïcité ont gagné un peu de terrain (le nombre de délégués laïques, par exemple, est passé de 313 à 328). Mais la tendance reste inchangée: manque de transparence et de contrôle, sous-financement de l’islam et régime de faveur pour l’Église catholique. À quand une redistribution équitable? (ad)

Repenser notre rapport à la vie

Avec sa triple casquette d'astrophysicien spécialiste des trous noirs, de philosophe et de militant écologique, Aurélien Barrau appelle à une action politique «ferme et immédiate». Car relier nature et humain, dans le but de préserver la vie, n'est plus une option.

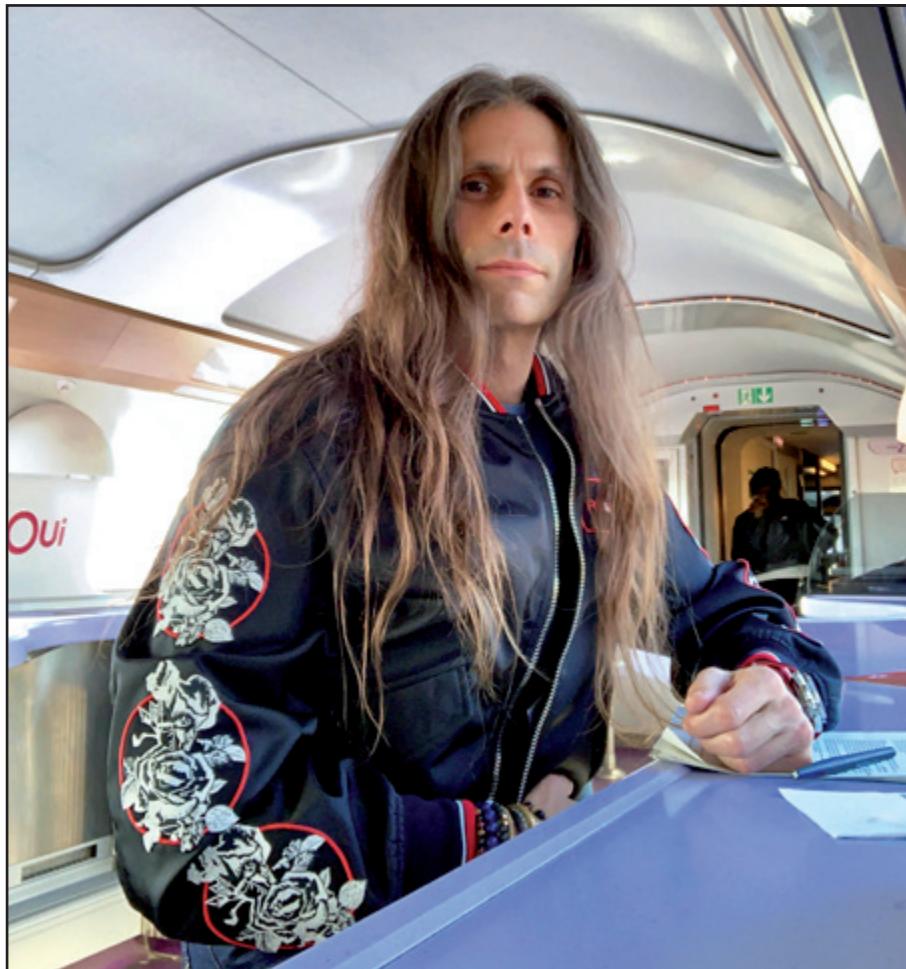
Propos recueillis par Véronique Bergen
Écrivaine

Il est professeur à l'Université de Grenoble-Alpes où il travaille comme chercheur au Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie. Aurélien Barrau est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'astrophysique et, tout récemment, du livre *L'animal est-il un homme comme les autres?* *Les droits des animaux en question*, co-écrit avec Louis Schweitzer. Au lendemain de la démission de Nicolas Hulot, il a lancé avec Juliette Binoche un appel à sauver la planète, signé par plus de deux cents personnalités. L'astrophysicien pointe en effet l'urgence de préserver la Terre et toutes les formes du vivant, à l'heure où il nous revient de relever le défi environnemental. Sans quoi, nous serons complices d'un crime contre la vie.

Quelles sont les mesures urgentes qu'une politique écologique doit mettre en place afin de freiner le désastre environnemental dans lequel nous sommes en train de glisser ? Pourriez-vous baliser les axes d'un

nouveau pacte avec les non-humains, avec le vivant sous toutes ses formes ?

Nous battons chaque année des records d'émissions de gaz à effet de serre. Il ne faut surtout pas penser que la transition est en cours et qu'il s'agit de l'accélérer. Nous n'avons pas commencé à initier le revirement nécessaire. Tout reste à faire. Les mesures à prendre en urgence sont innombrables. Elles touchent les transports, le bâtiment, l'alimentation, la production industrielle... Aucun secteur ne peut raisonnablement être épargné et les décisions devraient être drastiques. Elles ne relèveraient néanmoins pas nécessairement d'un ascétisme tendanciel: un immense réenchantement pourrait émaner de la révolution à mener. La vie est en train de mourir sur Terre. Quel que soit le prisme que nous projetons sur le monde, rien ne permet de voir cela comme un détail. Et qu'on ne s'y trompe pas: le réchauffement climatique n'est qu'un aspect du problème. La pollution et l'expansionnisme humain (qui «colonise» tous les



Astrophycien, Aurélien Barrau est également engagé par rapport à la question écologique. Il est à l'origine de l'appel « Le plus grand défi de l'histoire de l'humanité », lancé avec Juliette Binoche.

espaces, ne laissant plus rien aux autres vivants), sont au moins aussi importants et destructeurs. Mais je pense, en effet, que les gestes d'ajustement ne sont pas suffisants. C'est l'ensemble de notre rapport à la vie qu'il faut redéfinir. Notre «être-vers-le-monde» doit être très profondément et très rapidement repensé.

Comment expliquez-vous le syndrome de l'autruche partagé par les gouvernants et les climatosceptiques alors qu'il n'y a plus aucun doute quant à l'origine anthropique du réchauffement clima-

tique, quant à l'ampleur de la pollution ou encore de la sixième extinction massive des espèces animales à laquelle nous assistons dans un mélange d'indifférence et d'impuissance ?

C'est inexplicable. Oui, la catastrophe est incontestable et la nier relève aujourd'hui du même niveau de tartufferie que de défendre la platitude de la Terre. L'argument «il est trop tard» devient presque le plus fréquent. Et il est, lui aussi, incompréhensible. Il est évidemment trop tard pour que rien ne se soit passé. Mais il n'est jamais trop

tard pour éviter que ce soit pire encore. Ce positionnement du laisser-faire, car le bon moment serait passé, est logiquement inépte et éthiquement irrecevable. Il faut que nous dépassions cette vérité biologique de base qui veut que la satisfaction des plaisirs immédiats soit toujours celle qui prévaut. Ce qui est en train d'advenir n'est pas théorique, pas abstrait, nous sommes en train de littéralement décider que des gens que nous connaissons, que nous aimons, vont mourir. Rien ne permet d'être serein face à l'avenir qui s'annonce et au présent qui se découvre.

La pression que la société civile doit exercer sur des décideurs qui nous mènent droit dans le mur ne devrait-elle pas s'accompagner de la création d'un tribunal international ? Celui-ci pourrait poursuivre, sous l'accusation d'écocide, les gouvernants, les multinationales qui persistent à dévaster la planète : exploitation illimitée des

ressources, déforestation, émission de GES, insecticides, déchets plastiques, destruction des espaces de vie des peuples autochtones, des animaux...

C'est une bonne idée. Mais le problème vient de ce que les rapports de force ne sont pas favorables. La mise en place de ces entités supra-étatiques exige des moyens de pression considérables. Or, dans ce cas, ni les gouvernements ni les lobbies n'auraient quoi que ce soit à y gagner. J'ai donc peu d'espoir. Finalement, nous avons seulement oublié que «la vie» ne va pas d'elle-même. Nous aurons été – faut-il le penser au seul futur antérieur – les vivants qui ont négligé la vie. Si un péché primordial, cardinal et immanent a été commis, c'est bien celui-ci... Il faut tout essayer, privilégier tous les modes d'être hors de l'ordre établi. Si nous n'expérimentons pas un peu d'ailleurs, il n'y aura pas d'avenir. Et, en marge de l'indispensable pression sur le pouvoir politique, je

© Josh Edelson / AFP



Ces dernières années, les catastrophes naturelles se sont multipliées. Ici, les feux meurtriers de Californie, en 2018.

crois qu'il faut également que nous travaiillions à un renouveau symbolique : les comportements prédateurs envers la nature et les humains (pôles qui ne devraient pas être opposés) n'ont plus à bénéficier de la coloration méliorative qui est aujourd'hui la leur.

Le plaidoyer en faveur de la Terre et des êtres, humains et non-humains, qui le peuplent montre que luttes sociales et écologiques sont liées. Peu osent aborder le problème de la croissance démographique. Il y a là comme un tabou, la peur aussi d'être accusé de malthusianisme. L'explosion démographique – quand bien même on évoluerait vers d'autres modes de production-consommation plus respectueux de la Terre – semble totalement incompatible avec la défense de la biodiversité et la préservation des espèces animales sauvages, de la nature.

Ce problème est complexe. À la différence de l'exploitation des ressources, la natalité n'est pas en croissance exponentielle et il est probable qu'un équilibre soit atteint d'ici la fin du siècle. Bien sûr, la question sociale est toujours liée à la question écologique – dans une certaine mesure, c'est la même question – et c'est le cas ici aussi : le meilleur moyen de diminuer la fécondité consiste à mettre en place un système de retraite et d'assurance maladie fonctionnel. C'est connu et c'est efficace, on gagne alors sur tous les tableaux... Mais l'idée de partage, si essentielle pour trouver une issue, est encore trop timidement envisagée. Au risque de vous décevoir, je reste néanmoins en retrait sur la question démographique. Le risque du geste colonial ultime est très fort. Je préfère

lutter contre les immenses violences écologiques, économiques, politiques et sociales qui ont lieu ici plutôt que de dénoncer les éventuels problèmes de l'ailleurs. L'Europe reste le principal pollueur de la planète si on l'évalue sur les deux derniers siècles, et la démographie n'est pas pour moi le problème principal.

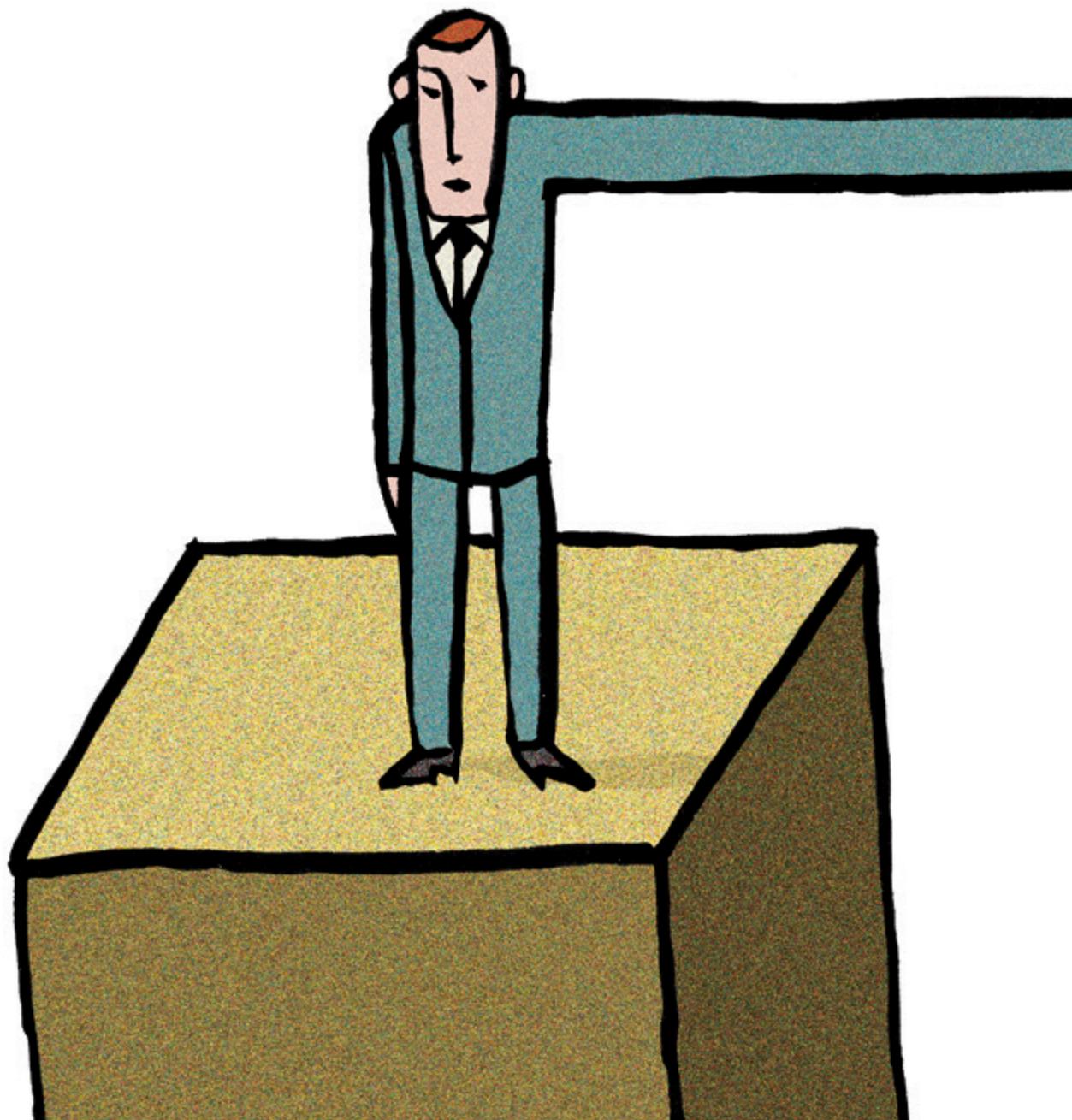
Afin d'éviter ce que vous nommez un «krach planétaire», un changement de mentalité doit s'opérer. Nous devons inventer de nouvelles manières d'habiter la Terre où l'homme n'est plus maître et possesseur d'une planète qui se meurt. Accorder des droits aux animaux, reconnaître ces derniers mais aussi les forêts, les océans comme êtres juridiques, est-ce un premier pas ?

Je pense que l'essentiel consiste aujourd'hui à cesser de considérer les autres habitants de cette planète – enfin ce qu'il en reste puisqu'en quelques décennies nous avons décimé plus de la moitié des vertébrés (et que les insectes sont aussi en voie de disparition) – comme des ressources. La nature, je préfère ce terme à celui, très anthropocentré, d'environnement, n'est pas une ressource : elle a un sens et une valeur en elle-même. Considérer les vivants sous le seul prisme de ce qu'ils nous «rapportent» n'est pas seulement ignoblement cynique vis-à-vis de leur souffrance et stupide vis-à-vis de notre survie, c'est également commettre une sorte de «méta-crime». C'est un crime contre la vie en elle-même, contre l'ontologie de la vie. ♦

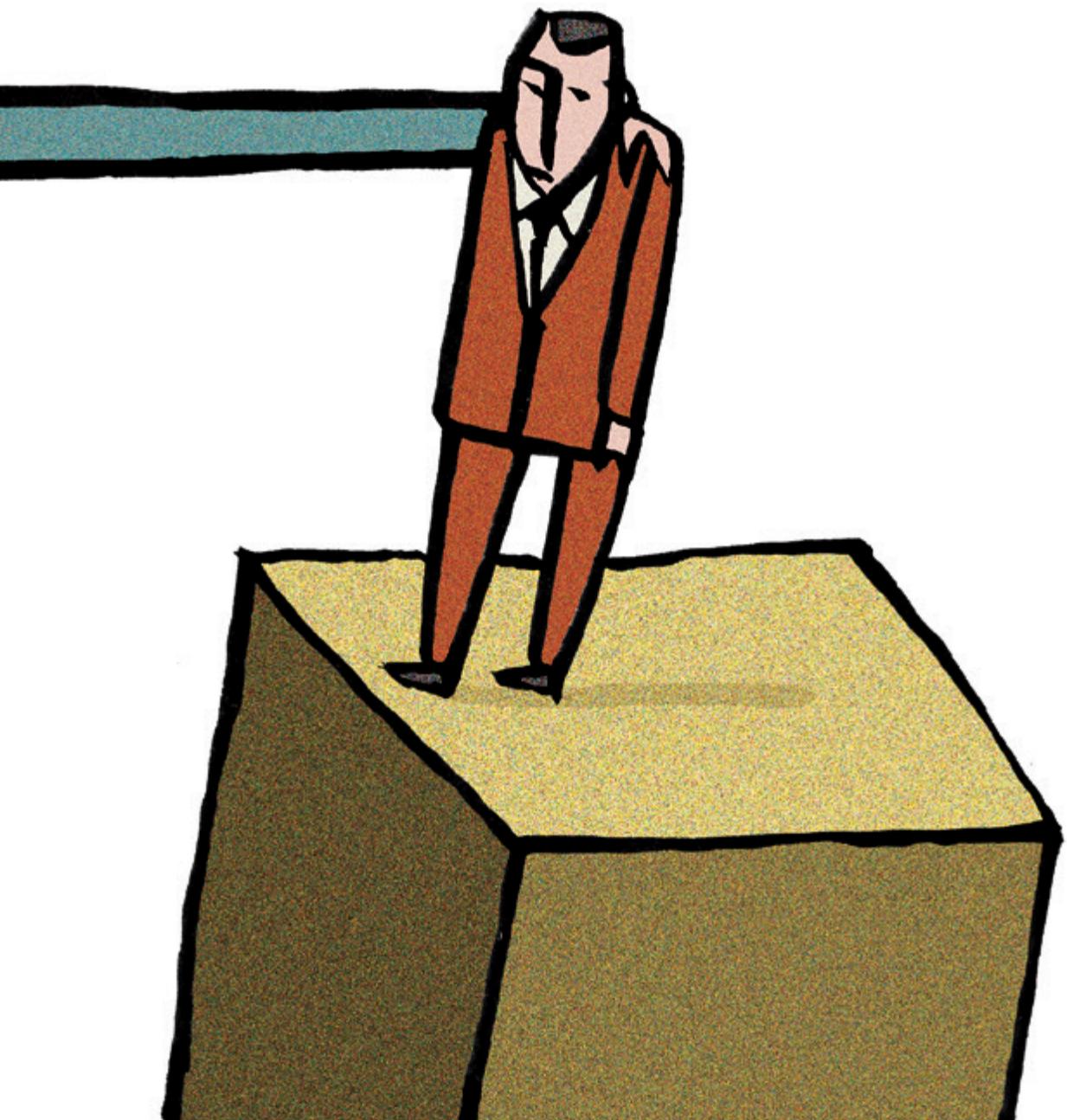


Co-écrit avec Louis Schweitzer, «L'animal est-il un homme comme les autres? Les droits des animaux en question», Paris, Dunod, 2018, 144 pages.

Co-écrit avec Jean-Luc Nancy, «Dans quels mondes vivons-nous?», Paris, Galilée, 2011, 168 pages.



Multilatéralisme, la fin d'une époque ?



Il l'avait annoncé et –on peut au moins lui reconnaître cela– il tient parole. Trump s'évertue à retirer les États-Unis de différents accords multilatéraux sous couvert de sa priorité : l'« *America First* », autrement dit une politique isolationniste prônée sans ambages. Ce sont pourtant les mêmes États-Unis qui sont, entre autres, à l'origine du nouvel ordre mondial basé sur le multilatéralisme, suite aux différents accords (Bretton Woods, FMI, ONU et GATT, entre autres) nés après la Seconde Guerre mondiale, afin de stabiliser les relations internationales. En tissant des liens économiques, sécuritaires et sociaux, cette dynamique entendait assurer la paix entre les États, après les deux terribles conflits du début du XX^e siècle. Aujourd'hui, cette interdépendance est remise en question, mais Trump en est-il l'unique instigateur ? Surtout, quelles sont les conséquences sur les enjeux de solidarité mondiale que constituent la lutte contre les changements climatiques, les migrations, la paix, la justice sociale ? Sans coopération dans ces différents domaines, les politiques de stabilité et d'édification de solutions semblent bien fragiles. (se)

Dommages multilatéraux

Les temps sont durs pour le multilatéralisme. Dans ce vivier explosif du «chacun pour soi», l'Europe peine à rester fidèle à son ADN.

Par Achille Verne
Journaliste

Certains y ont trouvé de la consolation. Lors de la conférence sur la sécurité (*Wehrkunde*) qui s'est tenue le 16 février dernier à Munich, Angela Merkel s'est faite le chantre du multilatéralisme devant un aréopage de chefs d'État, de ministres et d'une délégation américaine conduite par la présidente de la Chambre des représentants, Nancy Pelosi. Sans citer une seule fois le président américain Donald Trump absent, la chancelière allemande a invité l'assemblée à penser «en termes de réseaux», à maintenir et à réformer les structures internationales d'après-guerre au lieu de les saper, à défendre en somme le multilatéralisme contre le nationalisme honni. Angela Merkel s'est référée au passage du sénateur républicain Lindsay Graham, un soutien de Donald Trump qui eut pourtant ces mots: «Le multilatéralisme peut être compliqué, mais il est préférable au fait de rester à la maison tout seul.»

On en arriverait à oublier que le terme «multilatéralisme» est apparu aux États-Unis au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il désigne tout à la fois un mode d'organisation

relationnel et un projet politique par lesquels des États manifestent une volonté de se doter d'un système de règles permettant de coordonner leur action internationale dans des domaines donnés. L'ONU en est l'incarnation la plus connue – mais certainement pas la plus efficace.

L'essence de la construction européenne

Le multilatéralisme est également ancré dans l'ADN de l'Union européenne. Elle en a fait un étandard, au contraire des États-Unis qui n'ont pas attendu Donald Trump et son «*America First*» pour lui être intrinsèquement réfractaires. Donald Reagan, George W. Bush, Barack Obama dans une certaine mesure... tous ont démontré à leur façon que l'Amérique est un géant rétif à être ravalé au même rang que ses alliés.

L'Union européenne, elle, préfère officiellement la diplomatie de l'ouverture à la «diplomatie fermée d'ancien régime». C'est son *soft power*... C'est aussi, faut-il le rappeler, en plantant des bases communes avec la CECA (Communauté européenne du charbon



et de l'acier) que les ennemis d'hier ont amorcé la voie qui allait les conduire au traité de Rome et au lancement de la Communauté économique européenne (CEE). Les nationalismes qui avaient emmené l'Europe et le monde par deux fois au bord du gouffre laissaient la place à une volonté collective de faire front aux tourments de l'époque. L'Europe d'alors était constituée de six États, les grands (France, Italie, Allemagne) acceptant d'atténuer peu ou prou leur puissance pour laisser les petits (Belgique, Luxembourg, Pays-

¹ « Je veux qu'on me rende mon argent. »

Bas) avoir droit au chapitre. Une révolution en soi.

Les travers de l'élargissement

À ses débuts, la bonne gestion du marché commun fut (relativement) simple. Mais les élargissements successifs – dont l'adhésion du Royaume-Uni en 1973 et des ex-pays du Bloc communiste en 2004 – ont substantiellement compliqué la donne.

Ils multiplieront les intérêts et les égoïsmes nationaux, au point d'enrayer très souvent la machine européenne et de faire le lit des populismes.

Depuis 1957 et le traité de Rome, les coups de gueule et les cavaliers seuls ont été légion parmi les membres du club européen.

Du « *I want my money back* »¹ de Margaret Thatcher à l'in-capacité des 28 de s'accorder sur

la gestion des flux migratoires en passant par le Brexit, on ne compte plus les désunions qui minent fatallement le crédit de l'UE lorsqu'elle entreprend de promouvoir son corpus de valeurs en dehors de ses frontières. Or, souvent, la division est inhérente aux États membres eux-mêmes.

À la carte

Un de ces épisodes schizophréniques a récemment fait les choux gras de la presse belge et internationale.

En décembre dernier, au lendemain d'une marche contre le réchauffement climatique qui avait rassemblé à Bruxelles entre 65 000 et 75 000 personnes, le gouvernement belge s'est opposé à une proposition de directive européenne sur l'efficacité énergétique et s'est abstenu sur un autre texte concernant les énergies renouvelables.

Deux mois plus tôt, à la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies, Charles Michel avait pourtant répété sa désapprobation face à la méthode Trump tout en clamant l'importance cruciale du multilatéralisme. Il s'était positionné en défenseur de l'environnement et du climat, prenant à rebrousse-poil l'Amérique qui a tourné le dos à l'accord de Paris. Ses partenaires nationalistes flamands de la N-VA avaient une approche manifestement différente du problème... Pure hypocrisie? Cet exemple démontre en tout cas qu'une démarche multilatérale crédible implique des États qui la prônent un minimum d'intégrité.

La remarque vaut également pour Angela Merkel. Car l'Allemagne peut faire cavalier seul lorsque cela l'arrange: en témoignent son attitude pusillanime face aux différentes missions internationales de la paix, son rôle tenu dans la coalition internationale en Irak et en Syrie (elle s'est abstenu de participer aux bombardements) ou le jeu parallèle des relations germano-russes, même si celles-ci ont connu un coup de froid à l'occasion de la crise ukrainienne.

Bilatéral n'est pas multilatéral

Mais, comme ses partenaires européens, Berlin sait très bien qu'il ne peut y avoir de relations bilatérales sans multilatéralisme. D'où l'empressement de la chancelière à mettre en garde à Munich contre un «réarmement aveugle» et à défendre l'OTAN qui «n'est pas seulement une alliance militaire, mais une communauté de valeurs». Merkel insiste aussi sur le «défi énorme» que représente le développement de systèmes d'armement germano-français capables d'assurer une autonomie stratégique européenne. Et tant qu'à faire, s'offre un détour par le *big business* lorsqu'elle vole au secours des véhicules européens – donc aussi allemands – que voudrait taxer Donald Trump.

Réponse du vice-président américain Mike Pence: sous le leadership de Donald Trump, l'Amérique est redevenue le leader du monde et il est souhaitable que ses alliés s'engagent pour une défense commune. Mais ils doivent participer davantage à l'addition. 2% du PIB annuel en dépenses militaires: le multilatéralisme a un prix.

Sur l'échiquier multilatéral enfin, on n'est jamais seul, comme le rappelait la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* au lendemain de la conférence de Munich. Pour le quotidien allemand, ce rendez-vous au sommet a laissé un boulevard ouvert aux Chinois, aux Russes et aux Iraniens pour exposer leur vision du monde. Qu'on se le dise des deux côtés de l'Atlantique... 

Sans coopération, pas de climat

La lutte contre le réchauffement de l'atmosphère est une priorité des Nations unies depuis l'adoption de la convention-cadre en 1992. Or, au fil des années, le mercure continue de grimper et les anomalies climatiques deviennent de plus en plus effrayantes. Les États démontrent-ils un réel entrain à s'attaquer ensemble au problème ? Si oui, pourquoi cette lenteur ? Comment renforcer la coopération pour lutter plus efficacement contre le phénomène ?

Par Véronique Rigot

Coordinatrice Recherche & Plaidoyer au CNCD-11.11.11

La COP21 à Paris, tout le monde en a entendu parler. C'était en décembre 2015. Les pays du monde entier se sont entendus sur un texte qui clarifie les grands axes d'action pour lutter contre le réchauffement. Véritable succès diplomatique que l'on doit tant au duo franco-péruvien qu'à l'entente sino-américaine, l'accord de Paris constitue cependant une étape nécessaire mais non suffisante de la lutte contre le réchauffement. Les efforts fournis actuellement par les pays ne suffisent pas à limiter le réchauffement à 2° C. Le constat scientifique est pourtant connu depuis de longues années.

Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) a créé le Groupe intergouvernemental des experts sur l'évolution du climat (GIEC) en 1987, avec le mandat de

faire rapport de l'état des connaissances scientifiques mondiales sur les changements climatiques. Par ailleurs, la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été adoptée en 1992 dans la foulée du Sommet de la Terre à Rio. Elle définit les grands principes de la lutte contre le réchauffement, parmi lesquels la responsabilité commune mais différenciée et la justice climatique envers les pays en développement (par l'instauration du principe de financement climat). Elle constitue donc le cadre d'action en la matière, au sein duquel la coopération internationale s'est progressivement installée.

Kyoto, là où tout a commencé

Le principe de responsabilité commune mais différenciée, et donc la reconnaissance des responsabilités

distinctes entre pays développés et en développement (la convention-cadre allant jusqu'à les classer un à un) est une étape majeure. Sur cette base, les pays développés se sont en effet attelés à négocier un premier protocole international à la convention. Conclu lors de la COP3 en 1997 à Kyoto, il les engage à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre de 5% sur la période allant de 2008 et 2012 par rapport au niveau de 1990. Les Nations unies chérissant le principe de souveraineté des États, jamais la

dépendance aux énergies fossiles ne fut remise en question. Néanmoins, le protocole de Kyoto incarne le premier instrument de coopération entre États développés pour la lutte contre le réchauffement. Qui plus est, par son côté contraignant, il est assorti d'un mécanisme de suivi prévoyant des rapports réguliers et des sanctions.

L'adoption d'un tel mécanisme d'observance peut paraître exceptionnelle mais le revers de la médaille ne s'est pas fait attendre.





Dans l'enceinte des Nations unies se côtoient des pays souverainistes qui défendent d'abord et avant tout leurs intérêts nationaux, et des pays qui jouent le jeu du multilatéralisme. Les souverainistes ont rapidement marqué leur désapprobation du protocole, avec d'abord les États-Unis qui ont rapidement fait savoir qu'ils choisissaient de ne pas le ratifier. La Russie a, quant à elle, fait durer le suspense, pour finalement le ratifier fin 2004, permettant son entrée en vigueur en février 2005¹. Alors que l'on pourrait croire que les États, satisfaits de cet accord international, se reposeraient sur leurs lau-

riers, il n'en fut rien : le protocole de Kyoto à peine entré en vigueur, les États du monde entier ont défini, fin 2007, une feuille de route visant à conclure un accord mondial pour le climat fin 2009, lors de la COP15 à Copenhague. Cet accord mondial aurait dû entrer en vigueur en 2012, à la suite du protocole de Kyoto. Quinze années s'étaient déjà écoulées depuis l'adoption de la convention-cadre et le problème ne faisait qu'empirer. Par ailleurs, de nombreux contextes nationaux avaient évolué, en particulier dans les grands pays émergents. Il était devenu absolument nécessaire d'impliquer tout le monde dans la lutte contre le réchauffement, et donc de conclure un accord mondial. Mais comment y parvenir ?

L'échec de Copenhague

Fort d'un mandat de négociation de deux ans, le secrétariat des Nations unies s'est lancé corps et âme dans le processus, pensant que la technique du protocole de Kyoto pourrait être répétée. Concrètement, celui-ci a défini un objectif mondial partagé entre les États. En contrepartie, des mécanismes de flexibilité ont été instaurés pour faire en sorte que les émissions des pays développés ne dépassent pas les quantités attribuées. Ce partage des émissions était négociable entre les 38 pays ciblés par le protocole de Kyoto, mais peu réaliste pour une négociation entre 196 États. Pour les pays souverainistes, parmi les pays développés (États-Unis en tête) comme parmi les pays en développement (Chine

¹ L'adhésion russe a permis d'atteindre le quota requis de 55 % des émissions mondiales, condition nécessaire pour l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto.

en tête), définir un objectif mondial à se répartir était une option difficilement acceptable. Aussi, malgré d'intenses efforts et une pression populaire très forte, les négociations de l'accord mondial ont échoué lors de la COP15 à Copenhague.

Une action insuffisante

Pour sauver la face et le processus multilatéral, une poignée de chefs d'État et de ministres ont rédigé un accord de Copenhague durant la dernière nuit de négociations. Ils s'y engagent à communiquer aux Nations unies leurs politiques climatiques. Sur cette preuve de bonne foi, les pays ont adopté l'année suivante un mandat de négociation de quatre années pour aboutir à la conclusion d'un accord mondial qui engagera l'ensemble des parties. La méthode pour y parvenir ne sera désormais plus de fixer un objectif mondial de réduction des émissions à répartir entre États, mais bien de limitation du réchauffement. C'est ainsi que l'objectif de « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2° C par rapport aux niveaux préindustriels» et de poursuivre «l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C» est devenu le cap de l'action climatique.

L'accord de Paris est entré en vigueur en novembre 2016 mais ne sera pleinement mis en œuvre qu'en 2020², lorsque tous les cadres d'action auront été clarifiés³. Pour parvenir à l'objectif de 2° C, les États

communiquent leurs politiques climatiques aux Nations unies et tous les cinq ans, un bilan mondial est réalisé, suivi d'une révision à la hausse des contributions nationales. Ainsi, fin 2018, la COP24 s'est terminée sur l'engagement à réviser à la hausse les contributions nationales d'ici 2020. L'accord de Paris est « légalement contraignant » : il engage l'ensemble des pays qui l'ont ratifié mais ne comporte pas de mécanisme de sanction. Aurait-on pu obtenir un accord mondial avec un mécanisme de sanction ? La question reste ouverte mais l'attitude des pays souverainistes dans la lente construction de la coopération multilatérale laisse à penser que non.

En conclusion, le cadre multilatéral semble *in fine* bien faible pour sattaquer réellement au problème du réchauffement. Les processus sont extrêmement lents mais ont le mérite d'exister. La pression populaire mondiale reste essentielle pour exiger des États qu'ils définissent des politiques nationales plus ambitieuses. En attendant, l'accord de Paris a signé la fin du pétrole, du gaz naturel et de la houille, et le monde est en train de s'en affranchir. En témoignent la capacité installée de production d'énergies renouvelables ou l'ampleur du mouvement de désinvestissement des énergies fossiles⁴.

² Entre-temps, le protocole de Kyoto a été prolongé pour une seconde période, de 2012 à 2020, et le Japon, le Canada, la Nouvelle-Zélande et la Russie en ont profité pour se retirer.

³ De gros dossiers restaient à négocier, suite à la COP21. Pour en savoir plus sur l'accord de Paris, voir « Après Paris, la fin des énergies fossiles ? », article paru dans *Le Point Sud* et mis en ligne le 14 octobre 2016, sur www.cncd.be.

⁴ Lire Fanny Lajarthe et Edwin Zaccai, « Le mouvement de désinvestissement des énergies fossiles : une nouvelle phase de mobilisation pour le climat ? », paru dans *Vértigo, la revue électronique en sciences de l'environnement*, mis en ligne le 13 mars 2017, sur <https://journals.openedition.org>.

Sans coopération, pas de gestion des migrations

La question migratoire a constitué un facteur décisif en faveur du « Brexit » en 2016. Les débats internes concernant l'adoption du Pacte global sur les migrations en décembre dernier ont quant à eux provoqué la chute du gouvernement Michel en Belgique¹. Quelles leçons en tirer ?

Par Élodie Hut
Assistante de recherche à l'Observatoire HUGO

En Europe et au-delà, de nombreux exemples illustrent l'enjeu que représentent les migrations dans les dynamiques intra et interétatiques. Certains auteurs reconnaissent l'existence d'une «diplomatie migratoire», arguant que les intérêts des États découlent de leur positionnement en tant que pays d'émigration, d'immigration ou de transit². La notion de gouvernance portant sur l'exercice d'un contrôle sur un territoire et une population, la gestion des flux migratoires constitue *a priori* une question de souveraineté nationale. Cependant, à l'ère du multilatéralisme et de la globalisation des échanges, les migrations se sont intensifiées et diversifiées, s'imposant progressivement – et inéluctablement – comme un enjeu diplomatique de taille.

Mobilité humaine : flux mixtes, enjeux complexes

La mobilité humaine revêt une multitude de formes et de réalités, ce qui en fait un objet d'étude et de gouvernance complexe. Les facteurs migratoires – sociaux, politiques, éco-

nomiques, environnementaux, démographiques – s'influencent mutuellement et mobilisent divers instruments à de multiples échelles. Que l'on considère la mobilité volontaire ou forcée, les mouvements à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières, ou encore les différentes aspirations des migrants, il est nécessaire de concevoir les flux humains comme un *continuum* de parcours mixtes et fragmentés qui sous-entendent une coopération entre pays d'origine, de transit et de destination. À ce titre, le Pacte global pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté par plus de 150 États en décembre 2018, constitue le premier outil destiné à couvrir la gestion des migrations internationales de manière exhaustive. Malgré son caractère non contraignant, cet instrument a fait l'objet de fortes résistances de la part de certains gouvernements, opposés dans leurs discours et leurs pratiques, à des mesures pro-migration et soutenus dans leur vision par leurs électorats respectifs. Bien que l'adoption de cet outil marque un tournant dans la «diplomatie migratoire» des États,

1 Vincent Georis, «Fausse crise migratoire, vraie crise politique», dans *L'Écho*, 5 janvier 2019.

2 Fiona B. Adamson, Gerasimos Tsourapas, «Migration Diplomacy in World Politics», dans *International Studies Perspectives*, n°0, 2018, pp. 1-16.



seule une mise en œuvre audacieuse de ses vingt-trois objectifs lui permettra d'atteindre son plein potentiel.

Ce Pacte s'ajoute ainsi à la panoplie d'outils prévoyant la gestion des flux humains, tels que la Convention de

1951 relative au statut des réfugiés, la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ou encore la Convention de l'Union africaine de 2009 relative aux déplacés internes. En plus de sou-

tenir les systèmes nationaux d'asile, les agences onusiennes (HCR et OIM en tête) prévoient trois solutions «durables» visant les personnes reconnues comme réfugiés: l'intégration locale, la réinstallation dans un pays tiers et le retour volontaire. Ces mécanismes sont mis en œuvre en coopération avec les États, par le biais de négociations et d'accords multipartites ou bilatéraux (quotas de réinstallation, accords de retour) reconnaissant ainsi la souveraineté des États en matière d'asile et d'immigration.

L'UE et la «crise des migrants»

Depuis l'avènement de la crise de l'accueil des migrants en 2014, les autorités nationales et européennes ont mis en place un nombre de mesures *ad hoc*, telles qu'un programme de relocalisation temporaire, le système des *hotspots* en Grèce et en Italie, ou

encore des accords bilatéraux avec des pays tiers (comme l'accord UE-Turquie de 2016). En réalité, ces mesures ont contribué à renforcer des pratiques antérieures de sécurisation et d'externalisation des frontières (le «système de Dublin»), de criminalisation et de dissuasion des migrations. La gestion des flux migratoires en Méditerranée est ainsi devenue un symbole de l'échec de la solidarité européenne. Dans ce contexte, ONG et citoyens ont pris le relais pour pallier les manquements des autorités et faire face aux besoins des demandeurs d'asile, finissant souvent par en payer le prix fort (comme le retrait du pavillon de l'Aquarius par Gibraltar et le Panama ou la multiplication des «délits de solidarité»). Malgré une forte réduction du nombre d'arrivées en Méditerranée depuis le pic de 2015, les traversées restent toujours aussi meurtrières, démontrant le caractère insidieux des mesures de recon-



duite aux frontières et du durcissement des conditions de sauvetage en mer. Les élections européennes de mai 2019 constituent à ce titre un enjeu majeur pour les politiques d'asile et de migrations, notamment dans le cadre de la révision du régime d'asile européen commun (RAEC).

Un modèle à réinventer

À l'instar d'autres phénomènes démographiques tels que le vieillissement de la population, les migrations constituent un phénomène structurel inéluctable qu'il est inconcevable de vouloir freiner. Il devient ainsi urgent de réinventer notre modèle de gouvernance et de coopération vis-à-vis de celles-ci. Il apparaît avant tout nécessaire de dépasser la dichotomie opposant «réfugiés» et «migrants économiques». À l'ère des flux «mixtes», les migrants forment un groupe diversifié, possédant des besoins et des droits variés, qui coïncident souvent, et qu'il serait injuste de vouloir hiérarchiser. La question du renforcement de voies complémentaires d'accès sûres et légales vise ainsi à élargir les critères d'accueil des migrants par les États tout en affaiblissant l'économie des passeurs³. Parmi ces modes d'accès complémentaires à l'asile figurent l'octroi de visas humanitaires, les systèmes à points, de quotas et de loterie, la simplification des procédures de regroupement familial ou d'octroi de visas d'études, ou encore la mise en place de systèmes de parrainage privé ou communautaire et de programmes de mobilité des travailleurs.

Autre phénomène marquant : les changements environnementaux consti-

tuent désormais –devant les conflits et les difficultés socio-économiques– le principal facteur de mobilité à travers le monde. L'IDMC estimait à 18,8 millions le nombre de nouveaux déplacements internes liés aux catastrophes en 2017 (contre 11,8 millions liés aux conflits)⁴. Malgré cela, les «migrants environnementaux» demeurent souvent écartés des mécanismes de gouvernance des migrations⁵. La mise en place de solutions intégrées permettrait davantage de cohérence: migrations environnementales et économiques se confondent souvent, notamment lorsqu'un choc environnemental affecte la sécurité alimentaire d'un ménage dépendant des ressources naturelles, ce qui constitue alors un facteur de migration ou de déplacement potentiel.

Pour se départir de l'idée selon laquelle les mouvements de populations constituaient des «crises» à gérer de manière conjoncturelle et afin d'améliorer la coopération des États en matière de gestion des migrations, ces derniers doivent par conséquent se distancer des approches réactives et promouvoir une vision axée sur le long terme, inclusive et participative. Pour garantir une justice migratoire et initier les réformes de fond requises au sein de leurs systèmes nationaux, ils doivent davantage consulter et intégrer dans le processus décisionnel des acteurs de première ligne, tels que les autorités locales, la communauté scientifique, la société civile et avant tout, les migrants et, les diasporas. 

³ François Gemenne, et Pierre Verbeeren, *Au-delà des frontières. Pour une justice migratoire*, Bruxelles, Centre d'Action Laïque, 2018.

⁴ IDMC, *Global Report on Internal Displacement 2018*, mai 2018.

⁵ Élodie Hut, *Migrations environnementales : un phénomène structurel à intégrer dans l'agenda global du développement. L'asile en France et en Europe. État des lieux 2018*, juin 2018, Forum Réfugiés-Cosi.

Nations (et citoyens) pour la paix

Hier, la Société des Nations. Aujourd’hui, l’ONU. Sur les traces d’Henri La Fontaine, qui œuvra toute sa vie durant pour la paix internationale, le multilatéralisme de demain reste à concrétiser.

Par Daniel Sotiaux
Président de la Fondation Henri La Fontaine

¹ Lors des premiers, l’accent est mis sur la construction des principes du pacifisme et sur sa transmission, ainsi que sur le droit international.

² La plus ancienne des institutions internationales à caractère politique a jeté les bases de ce qui est aujourd’hui la coopération multilatérale institutionnelle et a plaidé pour la création d’institutions analogues au niveau gouvernemental.

³ Une troisième Conférence devait être organisée, mais le conflit mondial de 1914-1918 l’empêcha.

Quelques mois à peine après qu’Henri La Fontaine a reçu le Prix Nobel de la Paix en 1913, la Première Guerre mondiale éclate. Dès août 1914, le pacifiste quitte Bruxelles pour Londres avec son épouse. Le couple y séjourne quelques mois avant de se rendre aux États-Unis où il restera jusqu’à la fin du conflit. Durant cette période, Henri La Fontaine donne plus de 150 conférences et leçons à travers tout le pays. Il dispense aussi un cours sur la philosophie de l’internationalisme au City College de New York. Et, bien évidemment, il sensibilise les Américains sur le sort de la Belgique, mais aussi sur la nécessité de repenser l’organisation et la gestion des rapports entre nations après l’Armistice.

Pour un pouvoir judiciaire international

Durant ces années d’exil, Henri La Fontaine rédige *The Great Solution : Magnissima Charta*, un projet complet d’organisation de la société internationale. Dans cet essai, pui-

sant dans les textes et les débats des Congrès universels pour la paix¹, des réunions de l’Union interparlementaire² et des Conférences internationales de la paix de La Haye³, Henri La Fontaine trace les contours d’une «Société d’États»: ses membres s’accorderaient sur la création d’un pouvoir législatif international, d’un pouvoir exécutif et d’une organisation judiciaire internationale. Si la *Magnissima Charta* n’est pas le seul projet de Constitution mondiale élaboré durant cette période, le texte d’Henri La Fontaine est unique, car le plus complet. À ce titre, d’une façon ou d’une autre, le texte influencera les participants à la Conférence de la paix de Paris (1919) qui décidera, sous l’impulsion du président américain Woodrow Wilson, la création de la Société des Nations (SDN).

Henri La Fontaine, comme tant d’autres pacifistes, revendiquera donc clairement la paternité de la création de la SDN, «l’aboutissement de plus d’un siècle d’efforts»: «Les sociétés de paix ont, par leur

propagande, par les vingt Congrès universels qui ont été tenus dans toutes les grandes capitales du monde, contribué à ce résultat dans une mesure qu'aucun esprit droit ne saurait manquer d'apprécier équitablement.»⁴ Toutefois, le projet de Société des Nations décidé lors de la conférence de Paris diffère fortement des projets défendus par les pacifistes: à idée d'une paix par le droit (règlement judiciaire des différents internationaux) est préférée une organisation internationale basée sur le règlement politique des conflits.

L'échec de la diplomatie

Henri La Fontaine n'est pas dupé. Délégué de la Belgique à la Première Assemblée générale de la Société des Nations le 20 novembre 1920, il ne manquera pas, dans son discours, de nuancer son enthousiasme et de mettre en

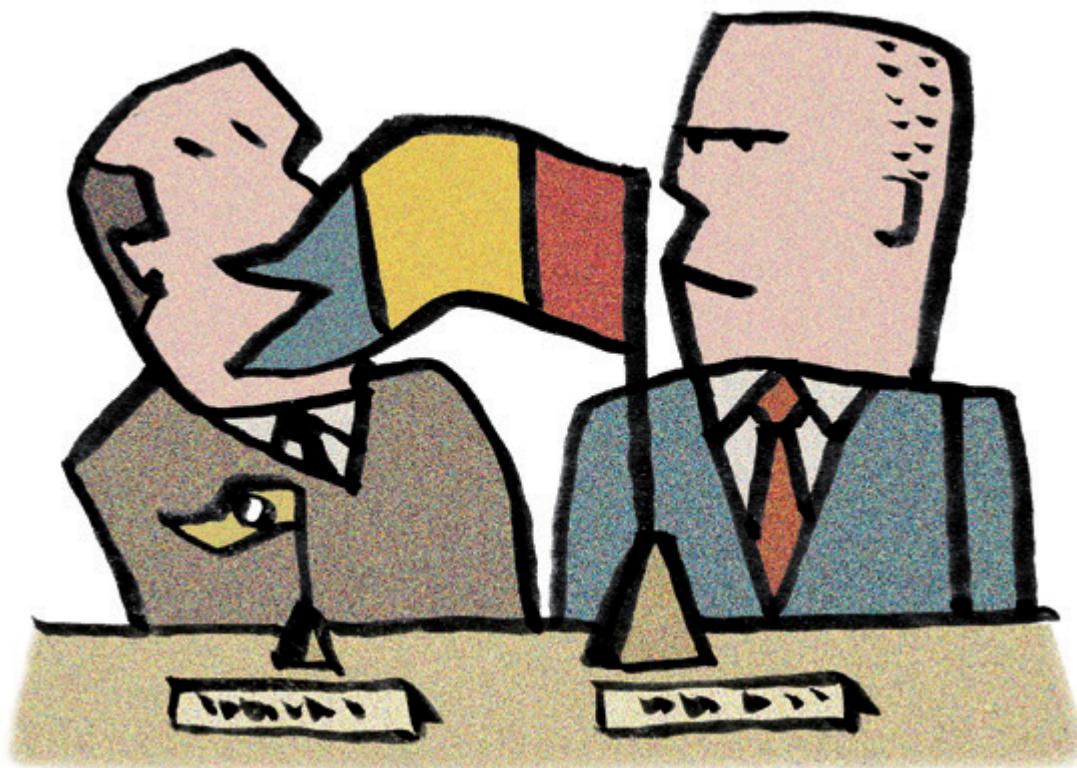


avant les risques que l'institution court: « Messieurs, vous excusez un vétéran de l'idée dont cette

Assemblée est l'aboutissement, de vous dire l'émotion profonde qu'il a ressentie en pénétrant dans cette salle.

L'idée qui est enfin une réalité date de loin et mes premières paroles doivent être des paroles de reconnaissance envers ceux qui ont lutté en des temps où nul ne voulait croire à la possibilité d'une Société des Nations [...]. Si, en rentrant dans cette salle, j'ai ressenti l'émotion que je vous disais, j'y suis entré également avec une certaine inquiétude [...]. Cette Assemblée se trouve devant un double danger: être purement diplomatique ou purement parlementaire. [...] Elle n'est plus diplomatique au sens propre du mot, parce que nous n'avons plus à délibérer sur des intérêts nationaux dirigés les uns contre les autres, nous efforçant d'arriver à des transactions. [...]

4 Publication du Bureau international de la paix, association présidée par Henri La Fontaine de 1907 à 1943, Genève.



Nous ne sommes pas non plus des parlementaires, parce que nous ne représentons pas ici des partis, nous ne luttons plus pour des idées comme celles pour lesquelles nous luttons à l'intérieur de nos nations», déclara-t-il lors de la 8^e session de la Première Assemblée générale de la SDN, le 20 novembre 1920. Son manque d'élan et ses critiques à peine voilées auront pour conséquence qu'il sera assez vite écarté de la représentation belge auprès de la SDN. Il continuera toutefois d'en suivre les travaux en qualité de journaliste. Il se fait accréditer par un quotidien belge afin de pouvoir, du banc de la presse, continuer à suivre les débats. Quand on dit que l'homme est opiniâtre! La suite de l'histoire lui donnera pleinement raison. La SDN

ne parvient pas à régler les conflits et reste muette face aux régimes fascistes (Italie, Allemagne, Espagne). Impuissant, Henri La Fontaine verra l'Europe se préparer à une nouvelle guerre mondiale. À 86 ans, il assiste à l'annexion de la Belgique par l'armée allemande. En 1943, alors qu'aucun signe n'indique que l'histoire pourra s'inverser et que les armées alliées parviendront à battre le nazisme, Henri La Fontaine s'éteint anonymement à 89 ans.

Dès la fin du conflit, comme en 1918, les nations se remettront à l'ouvrage. La Société des Nations sera remplacée par l'Organisation des Nations unies. Malgré des moyens financiers renforcés et une «Force de maintien

de la paix» armée, en 74 ans, l'ONU s'est avérée impuissante dans un trop grand nombre de cas.

À l'épreuve des unilatéralismes

Aujourd'hui, certains dirigeants remettent en cause le principe même du multilatéralisme. C'est bien sûr le cas de l'actuel président américain qui, avec son «*America First*», sort de quantité de traités et d'institutions (comme l'accord de Paris sur le climat ou encore la sortie des États-Unis de l'UNESCO). Quant au pouvoir judiciaire international qu'Henri La Fontaine appelait de ses vœux, il serait, selon le président Trump, «déjà mort». Face à ces dirigeants identitaires, appuyés par des populations inquiètes, les réactions, comme lors de la dernière Assemblée générale de l'ONU sont de type «conservatrices», c'est-à-dire que ces dirigeants défendent le principe du multilatéralisme, mais sans suggérer d'améliorations au système. Ainsi Emmanuel Macron s'est-il exprimé à la tribune des Nations unies le 25 septembre 2018 : «J'ai l'universalisme chevillé au corps, et je ne m'habitue pas à ces unilatéralismes quand le siècle qui s'ouvre nous regarde.» Et Charles Michel, de surenchérir à la même tribune, le lendemain : «Le monde est désormais divisé en deux blocs, comme autrefois. Sauf que maintenant, l'un croit au multilatéralisme et l'autre n'y croit pas. Il est clair que les États-Unis font partie du deuxième camp. L'Europe s'affirme, elle, comme le leader du multilatéralisme.»

Inclure les citoyens

Car, c'est le paradoxe : plus que jamais les problèmes posés ne pourront se résoudre au niveau des nations. En ce sens, la vague nationaliste actuelle ne serait qu'une manière de fuir les problèmes globaux auxquels nous sommes confrontés : le défi nucléaire (avec une nouvelle course à l'armement), le défi écologique et le défi technologique. À ce sujet, la fusion de l'infotech et de la biotech pourrait ouvrir la porte à des dictatures digitales comme à la création d'une classe mondiale d'inutiles, l'essentiel des tâches étant effectuées par les machines et algorithmes. Empêtrée dans sa lourdeur et le poids des nations qui la composent (à commencer par les veto des membres permanents du Conseil de sécurité), l'ONU pourra-t-elle se réformer à temps pour affronter ses défis ? Rien n'est moins sûr. L'avenir semble être à l'invention de nouvelles institutions multilatérales, d'un troisième type, qui succéderont à l'ONU comme elle a succédé à la SDN. Des institutions qui devront dépasser les États en intégrant les forces citoyennes, car elles sont désormais nombreuses à élaborer des alternatives concrètes en dehors des structures habituelles et connues – qui, souvent, d'ailleurs, les refusent. Reste à savoir par quel processus mettre cela en place. Qui en prendra l'initiative et qui rédigera une nouvelle *Magnissima Charta*? N'attendons pas la fin d'un nouveau conflit mondial pour y arriver.



Jean-Michel Guieu,
«Le pacifisme
européen au temps
d'Henri La Fon-
taine» dans «Henri
La Fontaine, Prix
Nobel de la paix
1913», Bruxelles,
Racine, 2012, 192
pages.

Jacques Gillen,
«Henri La Fontaine,
prix Nobel de la
Paix en 1913»,
Bruxelles, Centre
d'Action Laïque,
2012, 45 pages.

«Magnissima
Charta», traduction
française éditée
par la Fondation
Henri La Fontaine,
décembre 2018.

Le développement, ça dure énormément

Les Objectifs de développement durable 2030 ont du souci à se faire. Pour avancer, l'amélioration des différentes collaborations est indispensable.

Par Achille Verne
Journaliste

La pauvreté et la faim éradiquées, une bonne santé et du bien-être, une éducation de qualité... sont quelques-uns des dix-sept Objectifs de développement durable (ODD) qu'ont définis les États membres des Nations unies dans le cadre de l'Agenda 2030. Afin de donner suite aux Objectifs du millénaire pour le développement arrivés à expiration à la fin de l'année 2015, l'ONU a travaillé avec les gouvernements, la société civile et différents partenaires pour élaborer un nouveau programme: «Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon 2030».

Trois ans plus tard, où en est-on? La question ne trouve pas de réponse satisfaisante, tant le chemin à parcourir semble interminable. En juillet prochain, une nouvelle session du Forum politique de haut niveau se tiendra à New York afin de poser un bilan annuel sur les ODD. En septembre, deux jours supplémentaires seront en outre réservés aux discussions des chefs d'État et de gouvernement, sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations unies. On y identifiera notamment les obstacles à surmonter en vue de la réalisa-

tion des objectifs fixés à l'horizon 2030. Le Forum doit aboutir à «orchestrer» la mise en œuvre des ODD, du mondial au local en passant par le régional.

Inutile de rappeler que l'urgence est à tous les niveaux, même si l'objectif 13 des ODD s'impose dans toutes les têtes occidentales. Il suffit de regarder la jeunesse descendre dans les rues chaque jeudi pour comprendre à quel point «les mesures relatives à la lutte contre le changement climatique» sont attendues.

Autocongratulation

En juillet 2018, le Forum s'était logiquement appliqué à évaluer les efforts fournis par les uns et les autres. Résultat: le fossé entre les intentions et les actes était sans surprise apparu énorme. Ce rendez-vous international n'est pas qu'une grand-messe. Il joue un rôle central dans le processus de suivi et d'examen au niveau mondial. Il veille aussi à mettre en place des examens nationaux volontaires dirigés par les États (Voluntary National Review ou VNR), afin de fournir une



plate-forme pour les échanges et partenariats.

En 2017, la Belgique avait ainsi présenté son rapport national volontaire. Elle avait pris vingt-deux engagements pour la protection des mers et des océans (ODD14: vie aquatique), avait fait valoir son rôle important en tant que fournisseur de vaccins (ODD3: bonne santé et bien-être), avait mis en avant diverses initiatives *Smart City* en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles comme autant de preuves de son engagement pour des villes et communautés durables (ODD11).

«La Belgique est, de plus, la championne européenne du recyclage de matériel d'emballage et contribue ainsi à une consommation et production responsables (ODD12)», rappelle encore le site de la diplomatie belge. Et de poursuivre: «La Belgique accorde beaucoup d'importance à l'exécution de

l'Agenda 2030. *Pathways to Sustainable Development* est le résultat d'un processus intensif et inclusif entre le gouvernement fédéral et les entités fédérées, dans lequel une grande partie des organisations de la société civile et des gouvernements locaux ont été impliqués.»

On ne nous en voudra pas de pointer la part appréciable de *wishful thinking* que contient cette affirmation.

Depuis la désunion constatée entre les entités fédérées belges lors de l'accord de Paris, jusqu'aux divisions des partis sur l'opportunité de donner au pays une loi Climat, en passant par la polémique à répétition sur l'abandon du nucléaire, les exemples sont nombreux et démontrent à quel point il est difficile de prendre en compte les objectifs de développement durable au simple niveau national.

Mais revenons au Forum politique de haut niveau. Quarante-six pays ont présenté leur rapport national volontaire en juillet 2018. Ils étaient quarante-quatre en 2017, soit une légère progression qu'il faut malgré tout prendre comme un encouragement, s'agissant de l'implication des États. L'engagement, il faut le préciser, est tout à fait volontaire.

De nombreuses critiques ont toutefois été émises pour dénoncer le peu de place laissé à la société civile dans ce travail d'évaluation. En réaction, un mouvement parallèle est en train de se mettre en place, notamment au Canada, en Grande-Bretagne ou au Pakistan, donnant à l'homme de la rue l'opportunité

de rédiger ses propres rapports (« *Voluntary Peoples Reviews* »).

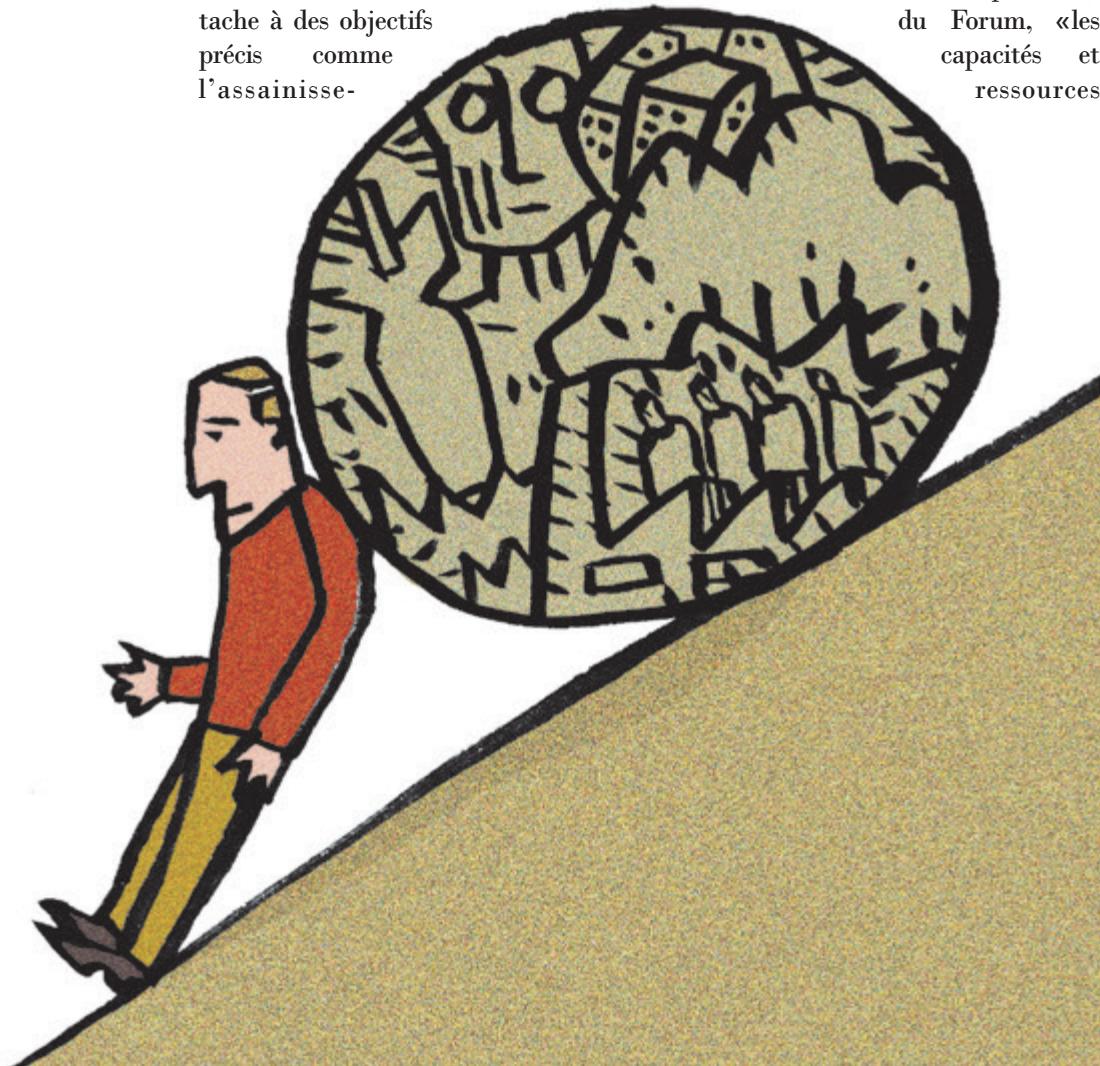
Le champ couvert par les ODD est vaste. L'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 l'est tout autant. Il aborde ainsi les progrès de la science, la technologie et l'innovation, il s'inquiète des intérêts de groupes particuliers comme les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés ou à revenu intermédiaire, et il s'attache à des objectifs précis comme l'assainisse-

ment de l'eau, la construction de villes durables ou la protection des écosystèmes terrestres.

Money, money

Mais on y revient toujours: la mise en œuvre et la réalisation des ODD passent par d'énormes investissements financiers. « Cependant », notait le Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11)

dans un compte-rendu du Forum, « les capacités et ressources



financières restent un problème récurrent, notamment dans un certain nombre de pays en développement.» La question financière est bien sûr centrale, par exemple en matière de transition énergétique, l'une des principales solutions au réchauffement climatique.

En 2015, lors de la conférence préparatoire de Lima sur les enjeux financiers de l'accord de Paris, le ministre français des Finances de l'époque, Michel Sapin, avait lancé: «J'ai coutume de dire que la question du climat est un enjeu trop important pour que les ministres des Finances en restent à l'écart. La question des financements est au cœur de la lutte contre le changement climatique, car ce sont eux qui vont permettre de soutenir dans le temps l'ambition de réduction des gaz à effet de serre ainsi que les actions d'adaptation dans tous les pays.»

Depuis, les pays historiquement responsables du réchauffement se sont engagés à fournir, à partir de 2020, 100 milliards de dollars (91 milliards d'euros) par an aux pays en voie de développement pour qu'ils procèdent aux changements nécessaires. En 2025, cet engagement devrait être revu à la hausse une première fois. Ensuite, ce sera théoriquement tous les cinq ans. L'Agence internationale de l'énergie estime qu'il faudra en moyenne 3 500 milliards de dollars d'investissement uniquement dans le secteur énergétique chaque année pendant trente ans, pour contenir l'augmentation des températures à un minimum de 2 °C.

Le prochain Forum devra également s'interroger sur la capacité de

ses membres à collaborer davantage, quand ils collaborent... Le principe selon lequel il importe de «ne laisser personne de côté» (tout le monde doit pouvoir bénéficier des efforts de développement) est loin d'aller de soi. Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme pointe à ce propos la «fragmentation mondiale». L'expression diplomatique vaut pour beaucoup de monde, à commencer par les États-Unis de Donald Trump qui ont tourné prestement le dos à l'accord de Paris. Elle ne concerne bien sûr pas que le climat: partout, les inégalités progressent, le nombre de personnes souffrant de la faim augmente et l'aide publique au développement stagne. «Le patrimoine du 1% le plus riche de la planète dépasse le patrimoine de l'ensemble du reste du monde», rappelle le CNCD-11.11.11, la coupole des ONG et associations belges francophones et germanophones engagées dans la solidarité internationale.

Du boulot, il en reste énormément pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030. L'urgence est partout. À l'échelle européenne comme à l'échelle mondiale. Mais aussi dans la pratique journalière de chacun.

Un mot-clé: l'éducation. L'ODD4 prétend à une «éducation de qualité». Ces quelques mots constituent en réalité un énorme défi. Ils impliquent la mise en œuvre de politiques et de moyens qui conditionnent la prise de conscience de tous. Un objectif fondamental pour révolutionner le rapport de l'homme à la planète et à lui-même. 

Réguler la mondialisation

La mondialisation financière et commerciale a débouché sur un nouvel ordre industriel qui a contribué à réduire à la fois l'extrême pauvreté dans les pays émergents et les prix des biens de consommation. Toutefois, elle a également favorisé des déséquilibres qui ont provoqué la crise financière mondiale de 2008. Et ses conséquences économiques, sociales, environnementales et démocratiques sont de plus en plus préoccupantes.

Par Arnaud Zacharie
Secrétaire général du Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11)

La colère des « perdants de la mondialisation » s'est traduite par la montée du national-populisme, qui prône le repli identitaire tout en préservant l'agenda néolibéral de la financiarisation. Pourtant, ni le repli nationaliste ni l'agenda néolibéral ne sont susceptibles d'apporter les réponses adéquates aux déséquilibres de la mondialisation. Seule une approche progressiste et internationaliste visant à encadrer la mondialisation par des régulations multilatérales semble susceptible de promouvoir une société ouverte, juste et durable. Comme l'a démontré le « trilemme » de la mondialisation théorisé par Dani Rodrik, on ne peut concilier l'« hypermondialisation », la démocratie libérale et des marges de manœuvre de politiques nationales. Cela implique de renoncer à l'hypermondialisation actuelle en régulant la mondialisation et en garantissant une marge d'action

suffisante pour les stratégies de développement durable des États¹.

Réguler la finance mondiale

En matière de régulation de la finance internationale, la déclaration finale du G20 de novembre 2008², adoptée au lendemain de l'effondrement des marchés financiers, ambitionnait de réglementer la finance mondiale. Toutefois, malgré certaines avancées, le bilan est insatisfaisant et les risques systémiques n'ont pas été enrayers³. C'est pourquoi il est nécessaire d'adopter de nouvelles règles multilatérales pour contrôler la distribution du crédit et réguler l'ensemble des acteurs, des produits et des marchés financiers.

En ce qui concerne la réglementation des banques, deux mesures sont prioritaires. D'une part, il est indispensable d'encadrer le crédit ban-

¹ Dani Rodrik, *The Globalization Paradox. Democracy and the Future of the World Economy*, Norton & Company, 2011.

² G20, « Declaration of the Summit on Financial Markets and World Economy », Washington, 15 novembre 2008.

³ Gunther Capelle-Blancard et Jézabel Couppey-Soubeyran, « Une régulation à la traîne de la finance globale », dans *L'Économie politique*, n° 77, janvier 2018, pp. 23-39.



caire pour éviter la création de bulles qui finissent toujours par éclater. D'autre part, il est nécessaire d'empêcher que les banques utilisent des effets de levier excessifs, au risque de s'endetter pour financer leurs opérations de marché risquées. Des avancées ont été enregistrées par le G20, mais ces progrès semblent insuffisants et continuent de reposer sur une pondération des risques calculés

par les modèles internes des banques elles-mêmes.

Par ailleurs, aucune mesure conséquente n'a été prise pour séparer les fonctions de banques de dépôts et de banques d'affaires afin d'empêcher l'utilisation des dépôts des épargnants pour spéculer sur les marchés financiers. En outre, les fonds spéculatifs et les autres acteurs de la finance de l'ombre (*sha-*

dow banking), qui ont été au cœur des chaînes de risques ayant mené à la crise de 2008, sont largement restés hors du champ des nouvelles réglementations.

En réalité, la réglementation bancaire est restée un exercice essentiellement national et fondé sur l'autorégulation. Par conséquent, la question n'est pas de savoir si la prochaine crise financière mondiale aura lieu, mais quand elle aura lieu.



Réguler le commerce mondial

En matière de régulation du commerce mondial, l'enjeu ne consiste pas, comme le prétend l'administration Trump, à imposer des tarifs douaniers unilatéraux pour résorber le déficit commercial des États-Unis, mais à garantir que les modes de production des produits commercialisés respectent des normes sociales et environnementales minimales tout au long des chaînes de production mondiales. En effet, l'asymétrie entre les capacités mondiales de localisation des firmes et les capacités de régulation essentiellement nationales des États, a octroyé un avantage décisif aux premières, car les firmes ont les capacités de délocaliser et peuvent donc user du chantage à l'emploi: ou vous acceptez nos conditions, ou nous délocalisons vers un pays plus «accueillant». Les firmes transnationales tirent ainsi profit du changement d'échelle de la mondialisation pour mettre en concurrence les États et

les inciter à être plus «compétitifs», c'est-à-dire à réduire les «charges» salariales, sociales, fiscales ou environnementales.

Cela implique d'imposer à toutes les firmes transnationales et à leurs fournisseurs et sous-traitants le respect des normes sociales et environnementales produites par l'OIT et les conventions internationales. Afin d'éviter qu'une telle option soit considérée comme protectionniste par les pays en développement, une telle mesure devrait être accompagnée de l'instauration d'un fonds pour la promotion des normes sociales et environnementales, financé par le produit des sanctions financières imposées aux importations ne respectant pas ces normes et destiné aux pays en développement qui s'engagent à les renforcer.

Dans l'attente d'un hypothétique accord multilatéral sur les clauses sociales et environnementales, un chapitre sur le développement durable lié à un mécanisme contraignant de plainte et de sanction devrait être intégré dans les dizaines d'accords commerciaux bilatéraux négociés en marge de l'OMC. Dans le même esprit, Dani Rodrik propose l'introduction d'une clause de sauvegarde sociale et environnementale qui permettrait aux pays en développement d'imposer aux investisseurs étrangers des normes sociales et environnementales issues de leurs propres législations⁴.

Par ailleurs, d'autres réformes sont nécessaires pour faire du commerce mondial un levier pour le développement durable. Par exemple, un traî-

tement spécial et différencié (TSD) renouvelé devrait permettre davantage de flexibilité aux pays en développement en matière de politique industrielle, comme le proposent notamment Joseph Stiglitz et Andrew Charlton⁵. Des flexibilités devraient également être intégrées aux droits de propriété intellectuelle pour favoriser le transfert des technologies – notamment celles nécessaires à la transition écologique. En outre, une réforme de l'accord de l'OMC sur l'agriculture devrait rendre le commerce agricole plus cohérent avec l'objectif de souveraineté alimentaire⁶. Ce n'est toutefois pas dans cette direction que semble évoluer l'OMC, attaquée frontalement par les États-Unis et menacée de paralysie⁷.

Enrayer l'évasion fiscale internationale

La régulation de la mondialisation nécessite de répondre à l'érosion des bases fiscales des États, devenus incapables de contrôler les montages fiscaux opaques des sociétés et des individus fortunés. Grâce au Consortium international des journalistes d'investigation sur la finance *offshore*, le grand public a pu prendre connaissance ces dernières années des montages fiscaux révélés par les scandales à répétition: OffshoreLeaks, LuxLeaks, SwissLeaks, Panama Papers, etc. Ces révélations ont levé un coin du voile sur les «trous noirs» de la finance qui sont au cœur de la mondialisation et entraînent chaque année des centaines de milliards d'euros d'évasion fiscale.

C'est pourquoi l'OCDE, qui a été mandatée pour améliorer la transpa-

4 Dani Rodrik, *Nations et mondialisation. Les stratégies nationales de développement dans un monde globalisé*, Paris, La Découverte, 2008.

5 Joseph Stiglitz et Andrew Charlton, *Pour un commerce mondial plus juste*, Paris, Fayard, 2007.

6 Olivier De Schutter, «La crise alimentaire et l'économie politique de la faim», dans Arnaud Zacharie (dir.), *Refonder les politiques de développement. Les relations Nord-Sud dans un monde multipolaire*, Paris, Le Bord de l'Eau/ La Muette, 2009, pp. 93-111.

7 James Bacchus, «Might Unmakes Rights. The American Assault on the Rule of Law in World Trade», dans *CIGI Papers* n° 173, mai 2018 et Arnaud Zacharie, «OMC: la réforme ou la mort», dans *Imagine Demain Le Monde*, janvier 2019.

rence fiscale internationale, a décidé de mettre en place un régime d'échange automatique d'informations sur les comptes en banque, en vue de mettre fin au secret bancaire et d'enrayer la fraude fiscale des particuliers. Toutefois, tous les pays n'ont pas accepté de rallier ce système. Les États-Unis se limitent quant à eux à exiger que leur soient communiquées les informations sur leurs résidants, mais refusent de communiquer les informations concernant les épargnants étrangers actifs sur leur territoire.

En outre, les choses se compliquent lorsque le fraudeur dissimule son identité, via une société-écran, un *trust* ou une fondation, avant de placer son argent *offshore*. La solution consiste à imposer la transparence en instaurant un registre public, accessible à tous, détaillant les bénéficiaires effectifs et les vrais propriétaires de ces sociétés-écrans, *trusts* et autres fondations. L'Union européenne a ainsi adopté une directive anti-blanchiment obligeant les sociétés européennes à être inscrites dans un tel registre central. L'enjeu consiste désormais à élargir ce registre à l'échelle mondiale.

En outre, la source la plus importante de l'évasion fiscale internationale concerne non pas la fraude fiscale des particuliers, mais l'optimisation fiscale mise en œuvre par les firmes transnationales, via la manipulation des «prix de transfert» entre les différentes filiales d'une même firme pour faire apparaître artificiellement des profits dans des filiales localisées dans des paradis fiscaux. La solution consiste à imposer aux firmes trans-

nationales la publication d'un «rapport pays par pays» de leurs activités, chiffre d'affaires, salariés, profits et impôts, permettant ensuite aux États d'imposer une fiscalité unitaire aux firmes transnationales, en taxant le profit global de l'ensemble du groupe. Diverses mesures ont été prises dans ce sens, notamment par l'Union européenne et les États-Unis, mais les gouvernements continuent de privilégier la défense des intérêts de leurs champions nationaux plutôt que la coopération multilatérale.

Dans le même esprit, il faut mettre des limites à la compétition fiscale qui pousse les États à réduire les taux d'impôt des sociétés (ISOC). Cela implique d'adopter des taux minimums à l'échelle régionale voire mondiale, afin de préserver une contribution suffisante des entreprises aux recettes publiques des États.

La régulation de la mondialisation nécessite de rassembler des forces politiques à une échelle suffisamment large pour promouvoir un modèle de développement démocratique, soutenable et équitablement réparti. À défaut, les forces national-populistes, qui ont l'avantage de pouvoir appliquer leur agenda identitaire à l'échelle nationale, continueront leur progression et la crise économique et sociale se doublera, comme ce fut le cas dans les années 1930, d'une nouvelle «grande transformation»⁸ bouleversant les institutions démocratiques et le système politique mondial. 

⁸ Karl Polanyi, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983.

Loyaux services Ltd.

À New York, le Conseil de sécurité de l'ONU représente un levier crucial du multilatéralisme et de la paix internationale. La Belgique y siège pour deux ans, jusqu'à la fin de 2020. Mais pour y faire quoi, au juste ?

Par Achille Verne
Journaliste

Dans ce que le jargon diplomatique nomme une *security policy brief*, le diplomate Johan Verbeke explique ce que signifie être membre non permanent du Conseil de sécurité. Johan Verbeke sait de quoi il parle : il a représenté la Belgique auprès de l'ONU lors de la décennie précédente. En 2007-2008, le pays avait déjà siégé au Conseil, cette instance «chargée de la paix et de la sécurité internationale», en tant que membre provisoire.

«Une adhésion non permanente n'est pas un privilège que l'on s'attribue, mais une autorité qui vous est transmise et doit être assumée. Un mandat en tant que membre non permanent auprès du Conseil de sécurité signifie un travail pesant. À vous de démontrer que vous pouvez relever le défi. Vous serez jugé pour votre contribution substantielle au débat, pour les connaissances et l'expertise que vous avez démontrées dans le cadrage et la mise en forme de solutions aux problèmes», explique Johan Verbeke.

Ces mots résonnent comme une prophétie. C'est que la tâche est lourde et quelque peu sacerdotale. Les diplomates belges savent que

le Conseil de sécurité impose de se retrousser les manches. Il exige des milliers d'heures de travail supplémentaires, des soirées interminables passées à consulter des dossiers aussi épais qu'alambiqués, des trésors de persuasion censés convaincre les uns sans s'aliéner les autres.

Une course folle

Depuis le 1^{er} janvier, la Belgique siège donc à nouveau et pour une période de deux ans au Conseil de sécurité de l'ONU en tant que membre non permanent. «Alors que la remise en question des mécanismes internationaux se traduit dans la dynamique même de coopération au sein du Conseil, la Belgique entend y incarner la vision multilatéraliste sur laquelle repose sa politique extérieure depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale», affirmait en décembre dernier le ministre des Affaires étrangères Didier Reynders. Le libéral francophone détaillait ainsi les ambitions belges : «Prévention des conflits par la médiation et l'attention aux menaces contre la paix (dont le changement climatique), protection de chaque per-



sonne, notamment des enfants victimes des conflits armés, et gestion opérationnelle efficace des missions de l'ONU.»

Tel est le programme qui attend la Belgique, mais aussi l'Allemagne, l'Afrique du Sud, la République dominicaine et l'Indonésie, les nouveaux membres provisoires du Conseil jusqu'à la fin de l'année 2020. Ils siégeront aux côtés des cinq membres permanents dotés d'un droit de veto: États-Unis,

Russie, Chine, France et Royaume-Uni. La Belgique, il faut l'ajouter, assumera la présidence tournante du Conseil de sécurité à partir de février 2020.

Les diplomates évoquent leur passage par le Conseil comme une course folle. Folle, dense et brève puisque limitée à deux années passées auprès des colosses de la politique internationale, du moins auprès du quintet qui s'imposa au reste du monde après la Seconde

Guerre mondiale. Il n'est pas sûr que si les rôles devaient être redistribués aujourd'hui, Londres et Paris seraient encore de la partie.

Une affaire d'entregent et de bon sens

Que pèse la Belgique face à ces puissants ? Pas grand-chose sur le plan de la force politique et militaire. D'où l'appel de Johan Verbeke à la modestie : « Être un membre non permanent ne vous concerne pas principalement. Ce sont d'abord les autres. Et les autres, c'est l'ensemble des membres de l'ONU que vous êtes censé représenter, qui répondent au Conseil de sécurité et sont liés par ses décisions. » L'ancien représentant belge auprès des Nations unies prévient : « Comme membre non permanent, vous êtes principalement surveillé et jugé par les membres permanents et ce sont eux, avec l'ensemble des membres de l'ONU, qui décideront de votre destin au Conseil de sécurité. Ce sont les permanents qui vont faire ou défaire votre réputation en tant que non permanents. »

Suit l'énumération des outils d'un « kit de survie ». Le membre non permanent doit être compétent, fin connaisseur des dossiers. Il doit prendre la place « naturelle » qui est la sienne, s'inscrire au mieux dans la mécanique du Conseil de sécurité. Il doit être fiable, ne pas constituer un élément perturbateur aux yeux des autres membres. Le respect de ces conditions lui assurera un gain d'autorité. Ou non...

Un bémol encore, et il est de taille : « Le Conseil de sécurité vise à résoudre des problèmes, pas à les compliquer comme cela arrive parfois dans la culture de "débat" de l'Assemblée générale de l'ONU. Il n'y a pas beaucoup de place pour l'idéologie. Être un membre non permanent efficace implique d'éviter le dogmatisme (dont le légalisme est une forme de premier plan). » Il faut au contraire privilégier le pragmatisme, soit « ce qui relève du bon sens, ce qui est politiquement acceptable et pratiquement réalisable ».

C'est aussi le bon sens qui conduit cet autre diplomate à détailler sous le couvert de l'anonymat ce qu'il est légitime d'attendre concrètement de la Belgique d'ici la fin de 2020. « Être membre non permanent ne signifie pas que l'on est subitement investi d'un pouvoir quelconque. Il n'y a pas grand-chose que la Belgique puisse faire en réalité, sinon faire part aux autres de notre expertise sur l'Afrique des Grands Lacs et jouer le jeu dans la constitution des majorités ».

En dépit des turbulences qui ont régulièrement chahuté ses relations avec le Congo, la Belgique reste un des interlocuteurs les plus avertis sur cette région du globe. L'arrivée de Félix Tshisekedi à la présidence de la RDC constitue un *momentum* particulier. L'enjeu consiste à éviter que le fils de l'opposant historique Étienne Tshisekedi ne soit trop affaibli face au clan Kabila, lequel règne sur l'Assemblée nationale congolaise.

Les « cinq grands » ont un droit de veto au Conseil de Sécurité, mais constituer des majorités n'en reste pas moins nécessaire.

Ici, comme dans d'autres dossiers, la Belgique se montre plus proche des membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité que sont la France, le Royaume-Uni et les États-Unis. Or, Washington soutient Tshisekedi tout en ciblant les affaires de corruption ou de violence. Les Américains pointent certaines responsabilités dans le fiasco électoral congolais mais évitent d'être taxés d'ingérence. C'est une partie subtile dans laquelle la Belgique peut jouer grâce à son expertise.

Un rôle fatallement limité

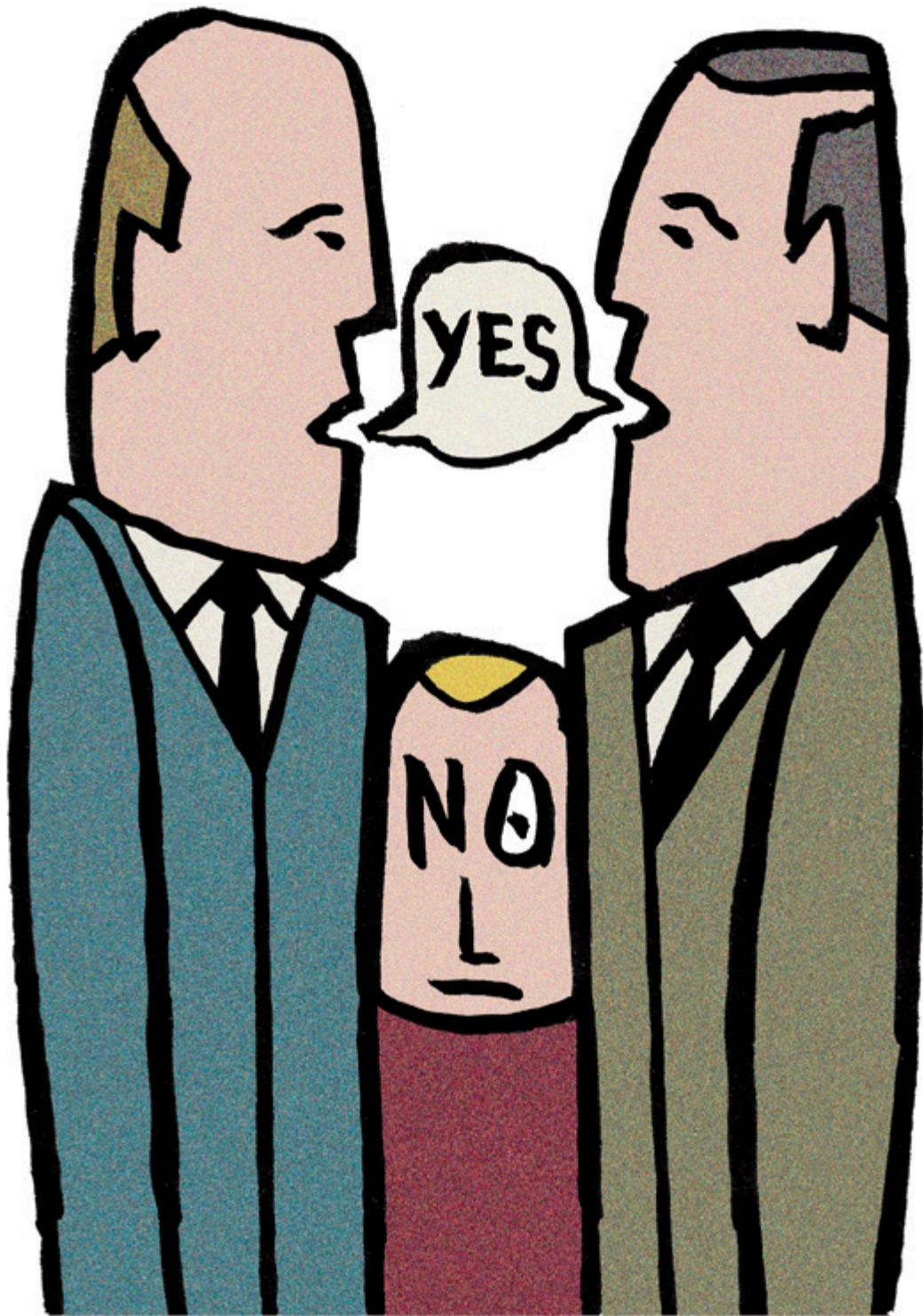
Ce rôle a évidemment ses limites. « La Belgique peut également essayer de proposer des solutions dans le dossier syrien par exemple », poursuit notre diplomate. « Notamment en conseillant d'abandonner un rôle subalterne à Bachar Al-Assad dans la région, mais ce serait inacceptable pour la France, les États-Unis et le Royaume-Uni. Les possibilités de compromis à la belge s'arrêtent là. »

À cette influence relative, il faut ajouter la capacité de chacun à emporter les décisions au sein du Conseil de sécurité. Les « cinq grands » ont un droit de veto certes, mais constituer

des majorités n'en reste pas moins nécessaire. Et là, les membres non permanents se发现 un poids certain, quoiqu'éphémère. Il faut encore préciser que pour un État de l'UE, un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU permet de faire entendre le point de vue plus général de l'Europe. La politique extérieure de l'Union n'en étant qu'aux balbutiements, l'occasion est donnée de lui donner un coup de pouce.

Mais tout ne peut être abordé en permanence par le Conseil de sécurité, à commencer par les droits humains. C'est pourquoi, en février dernier, la Belgique a posé sa candidature afin de devenir membre (pour la troisième fois) du Conseil des droits de l'homme des Nations unies de 2023 à 2025. Là aussi, elle entend promouvoir la protection des droits humains « par la voie du multilatéralisme ». Didier Reynders rappelle au passage que le Conseil de sécurité doit continuer à remplir son « rôle protecteur » des droits et des libertés fondamentales à travers toutes les régions et les sociétés, « quel que soit leur système politique ».

« La crédibilité du Conseil dépend des États membres qui en font partie et qui participent à ses activités », concluait en février dernier le chef de la diplomatie belge. À bon entendeur... 



Un mouvement laïque en pleine maturité

Quand on jette un coup d'œil dans le rétroviseur, on voit défiler les combats exemplaires menés par le mouvement laïque depuis 50 ans. La longue vue tournée vers demain se mue en kaléidoscope, réfléchissant toutes les couleurs de la mobilisation.

Par Jean De Bruecker
Secrétaire général

Parmi les combats laïques menés ces cinquante dernières années, citons, en flux continu: la défense et la promotion de la laïcité, l'assistance morale, les cérémonies, l'enseignement (promotion de l'enseignement officiel, réseau unique, cours de morale, de philosophie et citoyenneté), l'euthanasie, l'avortement, le financement des cultes, l'interculturalité, la lutte contre le racisme et la xénophobie, le respect des minorités, l'égalité femmes/hommes, la lutte contre l'extrême droite, l'enfermement, la lutte contre la précarité et pour la dignité.

La liste n'est pas exhaustive, les enjeux qui se sont présentés ont nécessité compétences et énergies. Et ce, malgré les attaques extérieures et les critiques internes propres à une structure non dogmatique et qui prône le libre examen et l'esprit critique, en l'espérant néanmoins constructif. Cette association, cette «laïcité organisée», ce mouvement d'éducation permanente, de défense et de représentation de la communauté non confessionnelle est passé du combat pour séparer l'Église de l'État – sans renoncer nullement à ses combats fon-



dateurs – à la défense et à la promotion d'un principe universel: la laïcité comme principe humaniste qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du pouvoir civil démocratique dégagé de toute ingérence religieuse. Et qui oblige l'État de droit à assurer l'égalité, la solidarité et l'éman-

cipation des citoyens par la diffusion des savoirs et l'exercice du libre examen.

La base : le maillage associatif

Tel est bien l'objet d'un centre d'action, y compris laïque. Mais ne nous laissons pas bercer par la nostalgie satisfaite et mobilisons-nous avec l'enthousiasme de la construction. Pour bâtir, il faut disposer de fondations solides. Le CAL, au fil des ans, a veillé à étendre et renforcer son maillage associatif, ses structures de proximité, ses services à la population en contribuant à l'encadrement, à la formation, à la logistique des bénévoles et des permanents impliqués dans ce secteur. Ces préoccupations restent centrales aujourd'hui.

Des actions en éventail

Les actions découlent d'un principe et de valeurs qui y sont associées et se concentrent sur quelques grandes thématiques qui ont par ailleurs toujours mobilisé le mouvement. À titre exemplatif, citons les questions éthiques, la vaste problématique de l'enseignement allant de revendications en matière de réseau scolaire, de mixité sociale, de gratuité, de cours philosophiques avec un combat d'une brûlante actualité : le cours de philosophie et de citoyenneté. De la commune à l'Europe et plus largement encore, l'évolution de la démocratie, les dérives extrémistes, les confiscations de libertés, les simplifications populistes retiennent notre attention et suscitent nos réactions. Aujourd'hui, le CAL rassemble quelque 300 associations fédérales, communautaires, régionales et locales, administrées, animées par plus de 4 000 militants engagés dans

la défense et la promotion du mouvement. Les secteurs d'intervention n'ont cessé de se diversifier : sensibilisation et responsabilisation des citoyens visant à l'autonomie et s'inscrivant dans une démarche d'éducation permanente, publications, conférences, audiovisuel, coopération au développement, aide aux personnes notamment dans les prisons, les hôpitaux, les maisons de repos et de soins, éducation à la vie sexuelle et affective, organisation de jeunesse, service d'aide aux jeunes, centre de planning familial, structures de solidarité et de convivialité...

Toutes les personnes impliquées dans la vie du mouvement laïque ont rendez-vous demain et dans les années à venir, pour poursuivre la mobilisation des bonnes volontés, pour appréhender les nouveaux défis et associer le plus grand nombre à une vie libre, égalitaire, solidaire et responsable.

L'année 2019 sera jalonnée d'activités labellisées «50e» qui se dérouleront sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Publications, expositions, conférences, rencontres thématiques, accueil de personnalités, activités culturelles et festives, des activités diversifiées seront mises en œuvre. Le point d'orgue est programmé les 11 et 12 octobre 2019 à Liège, à la Cité Miroir. Nous espérons que vous serez nombreux à y participer. L'année du 50e anniversaire du Centre d'Action Laïque se veut une belle l'occasion de confronter notre histoire avec nos vécus et nos combats actuels pour favoriser une société plus juste, plus progressiste et plus fraternelle en prenant en compte les réalités européennes et mondiales.



Traumas sur les chemins de l'exil

En Belgique, plusieurs services de santé mentale sont spécialisés dans l'accueil de patients issus de l'exil. Primo-arrivants, réfugiés, sans-papiers y trouvent une réponse aux traumatismes qu'ils ont vécus. On y croise aussi quelques Belges d'origine étrangère, venus tout simplement chercher une oreille à l'écoute de leur culture. C'est le principe de l'ethnopsychiatrie.

Par Clara Van Reeth
Journaliste

La table à peine débarrassée des restes du plat guinéen qu'elles ont passé la matinée à cuisiner, les femmes savourent le calme. La digestion aidant, les discussions s'engagent distraitemment, sur tout et sur rien. Béatrice, d'origine congolaise, Leïla et Samira, d'origine marocaine, ne parlent toutefois pas de ce qui les a poussées, un jour, à frapper à la porte de Tabane, ce service de santé mentale destiné aux personnes exilées. «C'est trop dur de ressasser ces choses-là, on a trop souvent dû se répéter», glisse simplement Béatrice en guise d'explication.

«90 % des personnes qui viennent ici ont des traumas liés à des violences intentionnelles auxquelles elles ont été exposées avant ou durant leur exil», clarifie Luc Snoeck qui dirige le service. Parce que les mots sont souvent trop difficiles, l'association

mise beaucoup sur les activités collectives organisées chaque semaine – comme ce cours de cuisine – qui «permettent parfois de faire avancer les choses plus vite. En réapprenant les autres, sans paroles.»

L'autre volet essentiel du travail accompli chez Tabane se fait à l'étage, dans l'intimité sécurisante des bureaux des psychologues et psychiatres. Là aussi, le rythme est lent ; il faut parfois plusieurs années aux patients pour parvenir à se livrer.

Si la plupart des 329 personnes accueillies à Tabane en 2017 sont des exilés, migrants et réfugiés, l'association est aussi fréquentée par une poignée de Belges d'origine étrangère. Comme Samira, la plus volubile des femmes présentes ce jour-là. Il y a onze ans, elle est venue chercher ici un soutien, suite à un

divorce difficile. Ce n'est qu'après avoir trouvé ce lieu de rencontre « où on peut être soi-même, où les gens comprennent notre culture », que cette maman, pourtant née en Belgique, assure avoir pu « déposer ses bagages ». Samira s'est confiée pendant des années à une psychologue, elle aussi d'origine marocaine : « Elle me comprenait. Par exemple, si je lui parlais du paranormal, elle n'allait pas me prendre pour une schizophrène. »

Offrir le juste diagnostic

Voilà définie, en quelques simples mots, l'ethnopsychiatrie. Ce courant de la psychiatrie sous-tend les prises en charge offertes dans les services de santé mentale comme Tabane, mais aussi la Clinique de l'exil à Namur, le centre Ulysse à Bruxelles, etc. Tous visent à prendre soin de la santé mentale de l'autre, en tenant compte de sa culture.

L'ethnopsychiatre Philippe Woitchik retrace les contours de cette pratique née en Afrique de l'Ouest dans les années 1960 : « C'est à Dakar, au Sénégal, que le psychiatre militaire français Henri Collomb, chef de service de psychiatrie à l'hôpital de Fann, a, le premier, fait venir des guérisseurs traditionnels au sein de l'hôpital. À l'origine, la médecine blanche introduite en Afrique avait ses propres concepts, qui n'étaient pas du tout compris par les Africains ; alors que chez nous, la maladie vient plutôt de l'intérieur de la personne (on dit d'ailleurs "mon" ulcère, "mon" cancer), pour les Africains,

l'origine est extérieure, ce sont des histoires de sorts ou de possession par les esprits. Les traitements que prescrivaient les médecins blancs en Afrique étaient donc rarement compris et respectés par les populations. »

En s'adaptant à l'inconscient collectif qui entoure le patient, l'ethnopsychiatrie cherche à lui offrir le meilleur diagnostic et traitement possible. Aujourd'hui, en Belgique, elle permet d'éviter de coller à l'étranger qui entend des voix – celles d'esprits, dans sa culture – un diagnostic de schizophrénie. A contrario, « beaucoup de réfugiés, qui nous sont envoyés par des centres d'accueil, restent étiquetés psychotiques ou délirants alors qu'ils sont dans des états dissociatifs post-traumatiques. La prise en charge à offrir n'est pas du tout la même », avertit Philippe Woitchik.

Les souffrances d'ici

La patientèle des services de santé mentale pour exilés évolue, grossièrement, en miroir des crises et guerres dans le monde. Dès sa création en 2000, la Clinique de l'exil accueillait ainsi de nombreux Albanais installés en province namuroise. En 2018, parmi ses 356 patients actifs, la plupart viennent de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan et du Pakistan.

La plupart présentent les symptômes classiques d'un syndrome post-traumatique (insomnies, cauchemars, dégradation de la santé physique...). Chez les hommes, celui-ci est souvent la conséquence



© Juwe Anspach/DPA/dpa Picture-Alliance

La création d'un lien de confiance avec un psychologue est affaire de patience.

de traumatismes liés à l'incarcération, à la torture et au viol. Pour les femmes, ce sont principalement des violences conjugales et le viol comme arme de guerre. «Dans les deux cas, il s'agit de traumas multiples et complexes, jamais isolés», souligne la psychologue, Kara Khanian. Ces chocs psychologiques ne sont pas seulement à l'origine de la fuite; ils peuvent aussi survenir sur le chemin de l'exil, conséquences de violences policières, de la fermeture des frontières, des dangers de la traversée, de viols voire d'esclavage.

Et puis, il y a le traumatisme de l'après. Une fois arrivés en «terre d'accueil» – qui n'en est pas toujours une –, les exilés découvrent

«la violence institutionnelle et les situations de précarité et d'instabilité», ajoute Élodie Bizet, assistante sociale au sein de la Clinique de l'exil. «Plusieurs de mes patients sont arrivés ici en bon état, mais dès leur première nuit en centre d'accueil, tout a été horrible. On parle beaucoup des traumas vécus ailleurs, mais on oublie souvent ceux qui surviennent ici», confirme l'ethnopsychiatre Philippe Woitchik.

Face à l'étendue et à la complexité de ces situations, la création d'un lien de confiance avec un psychologue est affaire de patience. Ce à quoi s'ajoute une autre contrainte, celle de la langue. Tous les services de santé mentale pour exilés font

appel aux services de traducteurs, internes ou externes : si ces derniers sont indispensables («Les choses intimes, ça se dit dans sa langue maternelle», souffle Luc Snoeck, dont le service a recours à des traducteurs pour la moitié de ses consultations), ils n'aident pourtant pas toujours les patients à parler. «Les rescapés de guerres ou de massacres, notamment, se méfient souvent de l'interprète, a fortiori quand il s'agit de quelqu'un issu de leur communauté. Ils craignent les représailles», observe la psychologue Kara Khanian.

Raconter (et répéter) l'indicible

Parvenir, tant bien que mal, à libérer la parole des exilés est pourtant essentiel : et pour cause, elle est la condition sine qua non à l'obtention de leur titre de séjour. Lors de leurs multiples rendez-vous auprès du Commissariat général aux réfugiés et apatrides (CGRA), il est en effet attendu des demandeurs d'asile qu'ils explicitent verbalement les raisons qui les ont poussés au départ. Dès lors, l'accompagnement des différents services de santé mentale wallons et bruxellois est aussi social : «Il ne peut pas y avoir de gestion du trauma s'il n'y a pas de sécurité : administrativement, la personne doit se sentir en liberté», assure l'assistance sociale, Élodie Bizet.

Mais il n'est pas rare que cette parole soit empêchée par la souffrance psychique. En témoigne le cas de ce patient de la Clinique de l'exil, qui en est aujourd'hui à sa

Il ne peut pas y avoir de gestion du trauma s'il n'y a pas de sécurité : administrativement, la personne doit se sentir en liberté.

troisième demande d'asile, après deux refus. Lourdement traumatisé, «la seule fois où il a pu, avec sa psychologue, mettre des mots sur ce qui lui était arrivé dans son pays, il a été pris d'une attaque de panique», glisse l'assistance sociale. Depuis, toutes ses déclarations au CGRA sont, au mieux, laconiques, quand elles ne sont pas contradictoires. Dans certains cas, avance le docteur Woitchik, la parole serait même physiquement impossible : «Des études récentes ont montré que le cortisol, l'hormone du stress produite après un traumatisme, avait pour effet, non seulement de diminuer la zone du cerveau qui gère la mémoire, mais également d'inhiber la zone de Broca, responsable du traitement du langage. Il y aurait donc, probablement, une véritable incapacité de parole.»

Prévu par la «loi accueil» de 2007, le droit aux soins de santé mentale des demandeurs d'asile en Belgique est, indéniablement, nécessaire à leur intégration. Dans les faits, il se heurte encore pourtant au cadre trop rigide de leur régularisation. 

Un monde fini commence

«Collapsologue» : son titre peut paraître effrayant. Gauthier Chapelle n'est pas là pour nous prédire la fin du monde, mais pour parler de l'effondrement de la civilisation industrielle, qui devra laisser place à une nouvelle. Un nouveau monde réinventé, compatible avec le vivant et le féminin.

Par Jean Cornil
Essayiste

Votre dernier livre porte un titre fort : *Une autre fin du monde est possible. Vous y dégagerez des pistes existentielles et spirituelles face au risque d'effondrement. Quel est le cheminement de votre pensée face à la catastrophe annoncée ?*

Nous sommes issus d'une culture du «développement durable». C'est-à-dire que nous faisons partie de cette génération qui a vu venir les contraintes écologiques que d'autres avaient identifiées bien avant nous. On a cru qu'en essayant de modifier nos modes de vie, un petit peu puis de façon un peu plus poussée, on rendrait notre «société thermo-industrielle»¹ plus compatible avec le vivant. Au fur et à mesure, on s'est rendu compte que rien ne changeait. Avant ce livre, les deux autres co-auteurs Raphaël Stevens et Pablo Sevigne ont publié *Comment tout peut s'effondrer*. Quand on regarde les grandes tendances évolutives à la fois du climat, de la biodiversité, des ressources non renouvelables, et de

toute une série de facteurs humains qui en découlent en termes de pression sur les écosystèmes, de pollution, de productions de poisons, de consommation d'énergies fossiles, etc., on en arrive à un faisceau de courbes qui s'influencent et qui sont toujours en train de s'accélérer. Et malgré tout le discours écologique, on n'observe aucune décélération.

Vous ne croyez pas à la transition écologique ?

On y a cru, et on s'y est même beaucoup investis, notamment à travers le biomimétisme. Mais on n'y croit plus, parce qu'on voit que ça ne bouge pas. Le climat est un exemple criant. On en est à la COP 24, cela fait quand même vingt-quatre réunions internationales ! On se réfère souvent à la question de l'ozone qui a effectivement été réglée en trois conférences : il a fallu vingt ans, une fois que les décisions ont été prises, pour que la couche se reconstitue. Pour le climat, par contre, il faut remettre tout

¹ Qui fonctionne grâce aux énergies fossiles, NDLR.



© Jérôme Pacioni

Pablo Servigne, Raphaël Stevens et Gauthier Chapelle cosignent un livre axé sur le risque d'un emballement global du vivant et proposent des pistes pour l'affronter.

notre système en question parce que «l'agression» provient des combustibles fossiles, à la base de tout notre fonctionnement civilisationnel. C'est beaucoup plus difficile! Tout ce qui nous entoure est directement issu d'une utilisation du pétrole ou du charbon. Nous ne croyons plus à la transition écologique car nous allons vers un effondrement. Nous utilisons ce terme avec notre culture de biologistes, on ne parle pas ici d'apocalypse. Cela signifie qu'à un moment donné, un système ne peut plus fonctionner car il a perdu ce dont il avait besoin, et il s'écroule pour laisser la place à autre chose. Il y a donc un renouveau derrière. Les solutions qui sont recherchées n'éviteront pas

cet effondrement, il est maintenant inévitable. Raison pour laquelle nous essayons de trouver des solutions qui nous permettent non seulement de voir arriver l'effondrement, de le traverser et de préparer la suite: à savoir la construction d'une société et d'une civilisation vraiment compatible avec le vivant [...] Je ne dis volontairement pas «la nature», je dis «le vivant», car la nature est un mot spécifique à notre civilisation. Nous sommes une des rares cultures qui a un mot pour la nature. L'existence même de ce mot la sépare des autres êtres vivants.

On peut dire que vous vous êtes inspiré de Philippe Descola et de son dualisme nature/culture?

On s'est effectivement beaucoup inspiré de lui. Deux notions importantes composent ce nouveau récit. Premièrement, l'écopsychologie qui se réinsère dans l'ensemble du vivant et tient compte du fait que l'interdépendance vaut entre êtres humains, mais aussi avec les autres espèces et que cela influe sur notre psyché. Deuxièmement, l'écoféminisme qui dénonce la relation tordue que nous avons eue avec la femme depuis à peu près 8 000 ans avec l'invention de la société patriarcale. Tout aussi tordue que notre relation à la nature ! Les deux se remettent simultanément en question. Je pense qu'on ne va pas réussir à réinstaurer une relation équilibrée avec le vivant, tant qu'on ne réinstaure pas une relation équilibrée avec les femmes. Et avec le féminin, dans le sens où chaque humain a son pôle masculin, son pôle féminin et un gradient entre les deux.

Avez-vous l'impression d'être davantage entendu, qu'il y a une évolution dans la prise de conscience des citoyens ?

Oui, j'ai l'impression qu'il y a une prise de conscience. Est-ce que ça se traduit dans l'action ? C'est un autre débat... Mais en tout cas, il y a une évolution récente, beaucoup plus rapide qu'attendu. *Comment tout peut s'effondrer* est sorti en 2015 et a obtenu à l'époque un certain succès, tout en étant considéré comme un essai relativement catastrophiste. Mais l'été dernier, avant même la sortie de *Une autre fin du monde est possible*, qui en a remis une couche, le regain a été impressionnant. La démission de Nicolas Hulot a eu un fameux impact dans le monde francophone.

Et puis il y a eu cet appel lancé par l'astrophysicien Aurélien Barrau² sur une intervention orale extrêmement forte qui a fait un tabac sur les réseaux sociaux. Nous avons pu nous rendre compte à quel point l'intérêt porté à la question de l'effondrement est d'abord citoyen. Il en va de même pour les manifestations pour le climat, même si on ne peut pas directement rattacher cela à l'effondrement. Les gens veulent autre chose. Et la mobilisation des jeunes, non plus des étudiants mais des élèves, est impressionnante. [...] Greta Thunberg l'a dit à la conférence de la COP 24 : « Je ne viens rien vous demander, je viens vous prévenir que nous, nous allons bouger. De toute façon, on vous le demande depuis vingt ans, du côté politique il ne se passe rien. Donc nous, maintenant, nous allons mettre en route nos propres actions. »

Est-ce qu'il y a là une chance de changement ou est-ce encore trop minoritaire ? Est-ce que la force d'inertie du capitalisme ne le permettra pas ?

Je ne pense pas que cela nous protège de l'effondrement. Je ne le souhaite même pas, parce que le système capitaliste et le système thermo-industriel doivent s'arrêter pour le bien de la planète et pour le bien de tous. Est-

On ne va pas réussir à réinstaurer une relation équilibrée avec le vivant, tant qu'on ne réinstaure pas une relation équilibrée avec les femmes.

² Lire à ce sujet notre «Grand entretien» en pages 6-9, NDLR.

Ce que ce que nous allons reconstruire devra s'inspirer des grands principes du vivant: ceux que l'on retrouve à travers toutes les espèces et tous les écosystèmes depuis des milliards d'années.

ce que cela me rend plus optimiste? D'un côté, oui, car cela veut dire qu'il y a une prise de conscience des limites. Notre climat est influencé par les émissions produites il y a quarante ans. Donc, même si tous les Européens s'arrêtaient du jour au lendemain d'en émettre, ce qui n'est pas près d'arriver, l'inertie fait que les effets du changement climatique sont inévitables. Nous avons écrit *L'entraide* et *Une autre fin du monde est possible* pour que les gens se préparent, pour qu'un maximum de monde ne tombe pas des nues au moment où les premières grosses crises finiront par nous tomber dessus. Je pense à une pénurie d'électricité de plusieurs mois, à un arrêt des combustibles fossiles ou à une crise financière pire que la précédente, car on sait que l'on n'a plus beaucoup de réserves après celle de 2008. Tous les scénarios sont possibles.

Vous avez abordé le sujet dans un de vos livres : le vivant, est-ce un modèle pour notre futur ?

Clairement, car le vivant est apparu sur terre il y a 3,8 milliards d'années alors que l'espèce humaine n'est là

que depuis 300 000 ans. Selon le biomimétisme, on peut s'appuyer sur ces 3,8 milliards d'années d'expérience accumulée à prospérer sur Terre, ensemble, à long terme. C'est là où notre civilisation a échoué: prospérer oui, mais sans penser au lendemain. Effondrement ou pas, le vivant est le modèle parfait, quelle que soit son intensité et son rythme. Ce qui est sûr, c'est que ce que nous allons reconstruire devra s'inspirer des grands principes du vivant: ceux que l'on retrouve à travers toutes les espèces et tous les écosystèmes depuis des milliards d'années. Des principes de base que l'on connaît mais qu'on fait semblant d'appliquer. Prenons le principe du zéro déchet. Chez le vivant, chaque déchet devient une ressource pour une autre espèce, donc cela a donné naissance à l'économie circulaire. Mais l'économie circulaire telle qu'elle est actuellement appliquée relève de la vaste blague. Le jour où les ingénieurs prendront cela à bras-le-corps, à chaque innovation, il n'y aura pas de déchet ultime. Si un déchet ultime persiste, il faudra mettre toute l'innovation à la poubelle et remonter sur sa planche à dessin. Personne n'exige cela à l'heure actuelle. Après le zéro déchet, il y a l'utilisation de l'énergie locale, le recours à la coopération, à la diversité, au stock, il y a l'absence de toxicité... Le vivant est une vraie mine d'inspiration.



Entretien avec Gautier Chapelle, émission à voir le 7 avril sur la Une et à revoir ensuite sur www.libresensemble.be



Derniers livres parus

Co-écrit avec Raphaël Stevens et Pablo Servigne, «*Une autre fin du monde est possible. Vivre l'effondrement (et pas seulement y survivre)*», Paris, Seuil, 2018, 336 pages.

Co-écrit avec Pablo Servigne, «*L'entraide, l'autre loi de la jungle*», Paris, Les liens qui libèrent, 2017, 224 pages.

Co-écrit avec Michel Decoust, «*Le vivant comme modèle. La voie du biomimétisme*», Paris, Albin Michel, 2015, 352 pages.

Série ÉVRAS | Épisode 4

Préserver l'intime

On ne lance pas une discussion sérieuse sur la sexualité comme sur n'importe quel sujet. Surtout en classe avec des ados. Cadre, contexte et posture ont toute leur importance pour aller à la rencontre des préoccupations des jeunes.

Par Julie Henriet
Psychologue et animatrice ÉVRAS

Il est 10 h 30. Je suis légèrement en retard et malgré le temps frais de ce début de printemps, je sens que je commence à suer. C'est peut-être dû au fait que je porte un sac rempli de matériel divers: des flyers du planning familial, des brochures sur la contraception, un photo-langage, etc. Mais je sais qu'en réalité, les animations dans le cycle secondaire font renaître chaque fois en moi le sentiment bizarre de retourner au lycée; une période qui n'évoque pas que des souvenirs heureux. De surcroît, l'entrée du bâtiment de cette école est particulièrement austère et, étrangement, j'ai cette impression fugace que l'école est déserte. Impression renforcée lorsque je sonne longuement dans le vide, attendant qu'un éducateur vienne m'ouvrir. La récréation vient de s'achever et une troupe de jeunes gens gravit les escaliers dans un bruit impressionnant.

Arrivée au local 123, j'installe rapidement les chaises en cercle avant que la classe de 5^e professionnelle prenne possession des lieux. Quinze jeunes, presque exclusivement des garçons, que je rencontre aujourd'hui autour du thème de la vie affective, relationnelle et sexuelle.

À ce sujet, il est important de souligner que notre rôle d'animateur/trice ÉVRAS n'est pas d'éduquer, encore moins d'enseigner. Notre démarche est d'aller à la rencontre des questions et des préoccupations des jeunes. Nous cherchons à installer un cadre rassurant, et contenant, au sein duquel la discussion va pouvoir se déployer. Ce cadre va se construire autour de règles de régulation de la parole, telles que la confidentialité, le respect de l'opinion d'autrui, le droit de se taire (évoqué dans l'épisode 3 de cette série).

Contexte et posture

Un aspect important réside aussi dans le contexte de l'animation. J'entends par là le processus mené au préalable avec les différents acteurs scolaires (direction, enseignants, PMS, éducateurs...) afin que ces animations puissent être soutenues et validées par un projet d'école plus global autour de l'ÉVRAS. Ce processus implique des moments de rencontre afin de comprendre les besoins et d'analyser la demande des acteurs scolaires. Il est difficile d'en faire l'économie, tant le temps pris à penser,

réfléchir et construire est déterminant dans la qualité de la suite du projet.

Par ailleurs, si les outils utilisés en animation sont importants, ils ne sont que des leviers, un moyen pour libérer la parole. La posture de l'animateur/trice est en revanche essentielle au déploiement des activités. J'entends par posture la capacité d'être à l'écoute de ses émotions et de ses résonances avec le groupe. La posture réside aussi dans son aptitude à questionner ses propres représentations en matière de sexualité ou autre. Ce qui n'implique évidemment pas l'économie d'être à jour dans ses connaissances en matière de santé sexuelle (infections sexuellement transmissibles, contraception...). La formation continue, des espaces d'échanges d'expériences, un travail sur soi me semblent importants, voire essentiels pour l'animateur/trice afin de l'aider à prendre du recul face à la pratique et d'éviter l'essoufflement.

Un cocon pour parler en sécurité

La création de ce cadre sécurisant va occuper une bonne partie de ma rencontre d'aujourd'hui avec la classe. Nous prenons le temps de nous présenter chacun.e, de penser et construire ensemble les règles nécessaires au bon déroulement de l'animation. Une fois ce cadre posé, je propose un *brainstorming* autour du mot «sexualité»: il nous permettra de cibler les thématiques qui mobilisent pour le moment ces étudiants. Le panel qui en ressort est large et nous offre la possibilité d'aborder la sexualité tant dans ses dimensions relationnelles (le consentement, la séduction, le dialogue, entre

© Olivier Wiame



autres), qu'affectives (les émotions, les besoins, le sentiment amoureux, l'image de soi). L'art de l'animateur/trice sera d'utiliser le groupe pour faire émerger des avis différents, de renvoyer les questions à la classe et d'être gardien.ne du cadre préétabli.

À l'issue de ce temps d'échanges riches et constructifs, je ne peux m'empêcher de penser à ces adultes qui s'inquiètent tant de notre jeunesse actuelle. J'aurais envie de leur citer Socrate qui, au V^e siècle av. J.-C., écrivait: «Nos jeunes aiment le luxe, ont de mauvaises manières, se moquent de l'autorité et n'ont aucun respect pour l'âge. À notre époque, les enfants sont des tyrans.»



- 
- A dense crowd of Iranian women, many wearing traditional headscarves, are seen waving the national flag of Iran. The flags are red, white, and green with the Islamic Republic emblem. The scene is filled with motion blur from the flags, creating a sense of a large-scale event or protest.
- 56 Génération post-révolution**
 - 60 Le blues des ONG**
 - 64 Concurrence mémorielle**
 - 67 Ariel Sharon ou le monstre humanisé**

Génération post-révolution

En 1979, l'Iran devenait le premier État moderne à basculer dans l'islam politique suite à la victoire d'une révolution populaire dirigée contre le despotisme du dernier Shah, Mohammed Reza Pahlavi, et ses réformes politico-sociales teintées d'occidentalisme et de sécularisme. Quatre décennies plus tard, l'allant révolutionnaire apparaît bien lointain.

Par Vincent Eiffling
Chercheur associé - CECRI (UCL) et GRIP

Beaucoup d'Iraniens ont aujourd'hui tourné le dos à l'islam politique et se montrent dès lors de plus en plus critiques à l'encontre du pouvoir. À cet égard, il convient de signaler que plus de 50 % de la population a moins de 35 ans et n'a par conséquent pas connu la révolution. Cela dit, cette défiance à l'égard de l'islam politique ne signifie pas pour autant que les Iraniens soient prêts pour une nouvelle révolution.

Un mécontentement grandissant...

Dans un pays hyper-connecté où environ 70 % des habitants possèdent un smartphone, les citoyens parviennent à se tenir plus ou moins bien informés de ce qui se passe dans le reste du monde, et ce en dépit de la censure officielle qui s'avère *in fine* aisément contournable; une réalité sur laquelle certains éléments du pouvoir préfèrent fermer les yeux, y voyant une maigre concession face aux revendications populaires. Le corollaire de cette

connectivité réside cependant dans le fait que les Iraniens se sont détachés des informations officielles et que la société civile s'organise de son côté via les réseaux sociaux pour manifester son mécontentement. Pour de nombreux Iraniens, la première des priorités demeure l'accès au marché du travail ainsi qu'à des revenus suffisants pour survivre dans un pays qui a vu les sanctions internationales frapper de plein fouet son économie au cours de ces dernières années.

... et un pouvoir divisé

Loin de former un bloc homogène en dépit de sa nature autoritaire, le régime de Téhéran apparaît divisé entre deux grandes tendances qui s'affrontent dans les méandres du pouvoir. Avec, en toile de fond, ni plus ni moins que l'avenir politique de la République islamique à travers la question de son identité étatique. D'un côté, les conservateurs qui défendent la ligne traditionnelle héritée de la révolution reposant

sur une logique de confrontation systématique avec l'Occident et de recherche d'autarcie. Ce camp, qui contrôle l'armée, la justice et d'autres organes importants du pouvoir tel que le Conseil des Gardiens (qui régule les élections nationales ainsi que le pouvoir législatif) craint que toute normalisation des relations avec l'Occident – et particulièrement avec Washington – ne vienne délégitimer le régime dont la rhétorique repose depuis 1979 sur le devoir de confrontation avec l'Occident. Comment, dès lors, survivre et légitimer l'existence du système si cette logique devait être amenée à disparaître ? De l'autre côté se trouvent les modérés. De leur point de vue, la rhétorique révolutionnaire ne mobilise plus la jeunesse et a fait son temps. Le régime doit donc construire sa légitimité sur base d'un autre critère. Car les deux camps s'accordent sur le même objectif : pérenniser le régime. Cela dit, leurs visions diffèrent quant à la manière d'y parvenir ainsi que sur les modalités d'adaptation que la République islamique devrait prendre pour se mettre au diapason de son époque et de ses réalités sociales. Pour les modérés, à l'instar de l'actuel président Hassan Rouhani, le critère de légitimité du pouvoir doit reposer sur le bien-être économique de la majorité de la population, accompagné d'un assouplissement de la rigueur des autorités dans le domaine des questions sociales. Cette vision suit par essence le modèle du parti communiste chinois dont la légitimité ne repose plus sur l'idéal communiste mais bien sur la capacité d'assurer une croissance économique forte à même d'assurer – ou plus exactement d'acheter – la paix sociale. Les tenants de cette approche voient donc en Pékin un modèle à suivre.



© STR / AFP

Il y a 40 ans, l'ayatollah Khomeini fondait la République islamique d'Iran.

Retombées nucléaires

La signature de l'accord sur le nucléaire – JCPOA – le 14 juillet 2015 devait être le premier acte dans la démonstration des modérés selon laquelle il était effectivement possible de normaliser les relations avec l'Occident. Dans le même temps, les

dividendes engendrés par la levée des sanctions internationales devaient également servir à relancer l'économie nationale et ainsi crédibiliser le projet politique défendu par le président Rouhani et ses partisans. Cela dit, les attentes côté iranien sont vites apparues démesurées. Selon une étude, 60 % des Iraniens espéraient ainsi voir leur situation quotidienne s'améliorer dans l'année suivant la signature de l'accord. Or, les sanctions n'ont été levées que le 16 janvier 2016 et même dans le meilleur des scénarios, les retombées économiques auraient mis du temps à se manifester. Le risque de frustration était donc énorme et en dépit du fait que de nombreux acteurs économiques aient été intéressés par les perspectives d'une ouver-

ture du marché iranien, les investissements réels ont été bien en-deçà des promesses du gouvernement. Hassan Rouhani avait déclaré espérer 50 milliards d'investissements directs étrangers (IDE) par an suite au JCPOA. Or, selon les Nations unies, le montant des IDE pour l'année 2017 n'a été que 3,17 milliards de dollars. Comment, dès lors, expliquer pareil revers ?

Trump, l'ennemi utile

La principale cause à l'origine de ces faibles retombées économiques repose sur le degré d'incertitude quant à l'avenir qui s'est manifesté presque immédiatement après la signature du JCPOA ; incertitude qui demeure le principal facteur fai-



© Fatemeh Bahrami/Anadolu Agency

Les jeunes n'acceptent plus les discours officiels arguant que tous les maux du pays proviennent de l'Occident.

sant fuir tout investisseur doté d'un minimum de bon sens. Celle-ci reposait sur deux sources d'inquiétudes : les évolutions politiques et domestiques aux États-Unis et en Iran.

À Washington, l'arrivée de Donald Trump a desservi la vision politique des modérés iraniens. En sortant du JCPOA et en réimposant un régime extrêmement dur de sanctions contre Téhéran, le nouveau locataire de la Maison-Blanche a non seulement douché les espoirs initiaux engendrés par le JCPOA mais il a également *de facto* donné raison aux conservateurs. Ceux-ci arguent sans cesse que toute recherche d'accord avec Washington est *in fine* condamnée à l'échec en raison du fait que les États-Unis demeurent, selon eux, indignes de confiance. Si Hassan Rouhani est parvenu à se faire réélire en mai 2017, sa position sur l'échiquier politique iranien n'a cessé de se fragiliser et son bilan économique apparaît pour le moins désastreux, tant en raison des sanctions américaines que d'une mauvaise politique économique et monétaire. En conséquence, le boulevard ne cesse de s'élargir pour un retour en force des conservateurs lors des prochaines élections nationales.

Un futur incertain

À Téhéran, le guide actuel avance en âge et sa mauvaise santé soulève dès lors la question de sa succession. À ce jour, aucun candidat clair ne semble se démarquer au sein du régime mais les conservateurs sont aujourd'hui en position

Si Hassan Rouhani est parvenu à se faire réélire en mai 2017, sa position sur l'échiquier politique iranien n'a cessé de se fragiliser.

de force pour avancer leurs pions le cas échéant. Le pire des scénarios serait une militarisation du régime consécutive d'une prise en main des affaires de l'État par les Gardiens de la révolution. De leurs côtés, les Iraniens subissent mais manifestent également de plus en plus contre la situation économique. Ils n'acceptent plus les discours officiels arguant que tous les maux du pays sont de la faute de l'Occident, même s'ils ont dans le même temps bien conscience que Donald Trump ne les aide guère. Forts de ce qu'ils ont observé chez leurs voisins irakiens, ils ne souhaitent point d'une intervention militaire étrangère qui plongerait le pays dans le chaos. Pas plus qu'ils ne souhaitent, au regard de l'exemple syrien, d'une nouvelle révolution dont profiteraient les ennemis du pays –Arabie saoudite en tête– pour le maintenir dans un état de guerre civile. En fin de compte, les espoirs d'une majorité d'Iraniens reposent sur l'idée d'une possible évolution, aussi ténue soit-elle, du régime. Depuis 1979, certaines lignes ont bel et bien bougé en Iran. Et il est vrai que ces espoirs auraient été relativement plus tangibles si leurs défenseurs n'avaient pas été marginalisés suite à des décisions prises depuis Washington. ♦

Le blues des ONG

La coopération au développement devrait constituer un outil multilatéraliste puissant pour améliorer la justice sociale et, par là, les relations internationales. Mais en Belgique, le travail effectué par les ONG semble remis en question.

Julie Simon
Chargée de communication
et l'équipe d'ULB-Coopération

Puisque le traitement réservé par un pays à ses programmes de coopération au développement est un révélateur profond du choix de société qu'il pose, nous profitons de ces lignes pour partager quelques interrogations concernant l'état et l'avenir de la coopération au développement en Belgique. Elles présentent le point de vue de praticiens œuvrant au sein d'une ONG, avec toute la subjectivité que cela comporte.

Durant les années 1970, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a formalisé le concept d'aide publique au développement (APD) et arrêté le fameux objectif de 0,7 % du RNB que les pays industrialisés se sont engagés à allouer à l'atteinte des objectifs de développement. À ce jour, la Belgique n'a jamais tenu cet engagement¹... et pire, s'en éloigne.

L'APD en Belgique se distille principalement au travers de quatre canaux: la coopération gouvernementale avec les pays partenaires –appelée aussi coopération bilatérale– dont les fonds sont confiés

l'Agence belge de développement, la coopération multilatérale via laquelle la Belgique contribue à l'aide mise en œuvre par différentes organisations internationales, l'aide humanitaire, et enfin, l'octroi de subsides à des acteurs de la coopération non gouvernementale, appelée également coopération indirecte.

Haro sur les ONG

Dans le contexte actuel, la coopération indirecte n'a pas très bonne presse. On l'accuse régulièrement de naïveté ou d'inefficacité. La critique naît, souvent, de l'utilisation de fonds publics –dont les ONG sont largement dépendantes– pour des objectifs perçus par un grand nombre comme non prioritaires, voire illégitimes. Pourtant, le chemin parcouru depuis 1997² est colossal. Ces dernières années ont été marquées par une professionnalisation importante du secteur pour répondre au renforcement drastique des contrôles imposés par l'administration sur les activités et le fonctionnement des ONG. Celles-ci sont notamment auditées par des

¹ Rapports annuels du CNCD sur l'aide belge au développement.

² *Suivi des problèmes de l'Administration générale de la Coopération au développement*, rapport fait au nom de la commission parlementaire spéciale, n° 1123/1, 8 juillet 1997.

organismes indépendants, à diverses reprises chaque année. En 2015, elles ont déployé beaucoup d'énergie pour s'inscrire dans un processus de certification fortement conseillé par l'administration (Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire, dite DGD). En 2016, sous l'impulsion du ministre de la Coopération au développement, dont l'ambition à peine cachée était de diminuer le nombre d'ONG susceptibles d'accéder aux fonds indirects, les organisations désireuses de renouveler leur accréditation ont été soumises à un audit très exigeant, commandité par la DGD et effectué par un cabinet de consultance. Environ deux tiers (70) des ONG belges ont réussi ce processus. En 2018, une

nouvelle exigence a été ajoutée, la certification de leur système de suivi et d'évaluation.

La professionnalisation est évidemment un objectif noble auquel nous adhérons pleinement. La critique, le contrôle, dans des mesures raisonnables, sont des moteurs utiles à l'amélioration continue et motivent un questionnement permanent sur les objectifs et le fonctionnement de nos organisations. Cependant, trois questions se posent. Pourquoi les évaluations et contrôles portent-ils uniquement sur les performances managériales et pas sur les qualités techniques et scientifiques des organisations ? Pourquoi ne pas appliquer ce même niveau d'exigence aux



© Alvaro Fuente / NurPhoto

L'eau est enfin disponible dans la région de Sinendé, au Bénin, grâce à la coopération internationale.

autres canaux de financement ? Les bureaux privés et les organisations internationales qui mettent en œuvre les fonds de l'aide multilatérale ne subissent pas de tels contrôles. Enfin, troisième interrogation, peut-être la plus importante : pourquoi cette volonté d'affaiblir le secteur associatif, pourtant marqueur important du niveau démocratique d'un pays ?

Un sentiment d'instrumentalisation

Autre source de questionnement, en 2017, le ministre de la Coopération au développement a fait valider en Conseil des ministres une note stratégique sur l'approche globale de la Belgique en matière d'affaires étrangères et de coopération qui insiste sur un renforcement de la coordination et de la synchronisation à tous les niveaux de l'action politique. La première phrase de cette note indique qu'il s'agit pour la Belgique de poursuivre ses intérêts et les valeurs qui lui sont chères et qu'elle souhaite promouvoir dans le monde.

La nécessité de travailler de manière concertée et intégrée pour résoudre des problèmes complexes est bien évidemment peu discutable. Toutefois, l'approche globale telle que promue par le gouvernement belge engendre plusieurs questions délicates³. La première est que cette définition semble orienter l'aide vers les objectifs de la politique étrangère de la Belgique. Quelle est, dans ce cas, la place des pays bénéficiaires pour participer à l'élaboration des actions de coopération ? La deuxième question est de savoir com-

ment seront définies les fameuses «valeurs belges» qui formeront le socle de l'approche globale. Qui va dicter les règles de cette nouvelle sorte de «pensée unique» ? S'il s'agit de se conformer aux valeurs et intérêts énoncés par une majorité gouvernementale, on est en droit de s'inquiéter. Enfin, que restera-t-il du N d'ONG, si les organisations dites non gouvernementales sont priées, comme le prévoit la note, de s'intégrer totalement dans la stratégie gouvernementale ?

Inefficacité des ONG, diminution de leur nombre, instrumentalisation dans la mise en œuvre d'une politique nationale, les ONG de développement doivent-elles disparaître ? Bien sûr, il faut espérer qu'elles soient amenées à disparaître, comme les autres acteurs de l'aide au développement, lorsque l'aide internationale ne sera plus utile. Cependant, nous avons la faiblesse de penser qu'elles ont encore un rôle important à jouer. Cette conviction est renforcée par la lecture des travaux de chercheurs de cinq universités belges⁴, regroupés au sein de l'*Academic Research Organisation for Policy Support* (Acropolis), qui ont travaillé sur le thème de l'aide dans les contextes fragiles et proposent plusieurs principes d'action.

Quelle est la place des pays bénéficiaires pour participer à l'élaboration des actions de coopération ?

³ Rapport 2018 sur l'aide belge au développement du CNCD-11.11.11.

⁴ UGent, ULg, UCL, ULB et Saint-Louis.

Enrichissement mutuel

Le renforcement d'une société civile plus apte à revendiquer ou à s'impliquer dans le développement d'une meilleure gouvernance est un axe important. Il correspond parfaitement aux modalités d'action de la plupart des ONG. Beaucoup d'entre elles collaborent avec des organisations homologues au Sud, qui prennent de plus en plus d'importance dans la co-construction et la mise en œuvre des actions. Notre travail évolue, le transfert des compétences techniques vers le Sud doit être de plus en plus pointu et les apports du Sud pour le Nord deviennent de plus en plus pertinents. Pour initier et accompagner cette évolution, nos projets comportent des volets de formation et de recherche, facilités par notre situation d'ONG universitaire, sans instaurer la primauté d'un savoir académique sur les connaissances pratiques des acteurs de terrain. Bien au contraire, l'enrichissement est mutuel et crée une spirale positive dans l'efficacité de nos partenariats. Nos actions de sensibilisation, menées en Belgique pour un engagement vers une citoyenneté critique, viennent renforcer cette dynamique. Avec, à terme, l'élaboration conjointe de plaidoyers cohérents entre le Nord et le Sud sur des sujets de société importants.

D'autres principes mis en avant par l'Acropolis correspondent parfaitement aux modalités d'action des ONG. Bien connaître le contexte, rester engagés sur des durées suf-

La coopération au développement demeure un outil puissant, surtout lorsqu'il est concerté, intégré tout en permettant à chacun d'œuvrer selon ses particularités.

fisamment longues tout en étant flexibles et capables de s'adapter aux évolutions rapides sont autant d'aptitudes bien maîtrisées par les ONG grâce à leur ancrage local fort et à la relative légèreté de leur organisation (en particulier au regard des coopérations bilatérales et multilatérales).

La coopération au développement demeure donc un outil puissant, surtout lorsqu'il est concerté, intégré tout en permettant à chacun d'œuvrer selon ses particularités. Notre optimisme demeure. Le florilège actuel de mouvements citoyens divers nous enjoint à persévérer. Les résultats tangibles de nos projets, et les améliorations concrètes qu'ils offrent aux populations, ancrent nos valeurs. Un optimisme mobilisateur, mais vigilant. ♦

Concurrence mémorielle

En ce début du mois d'avril, la communauté internationale, et le Rwanda en particulier, se souviennent de l'extermination de plus d'un million de Tutsis et du massacre des Hutus qui se sont opposés au génocide de leurs compatriotes tutsis. Vingt-cinq ans après, de nombreuses questions restent sans réponses.

Par François-Xavier Nsanzuwera

Ancien avocat général au Bureau du procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda

«On ne connaîtra peut-être jamais le nombre exact des victimes, mais l'immense majorité des membres du groupe tutsi ont été tués et de nombreux autres ont été violés ou ont de toute autre manière subi des atteintes à leur intégrité physique ou mentale.» C'est en ces termes que la Chambre d'appel du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) exprime le nombre vertigineux de victimes, dans sa décision du 16 juin 2006¹.

D'avril à juillet 1994, plus d'un million de Rwandais tutsis étaient massacrés par des extrémistes hutus. Exterminés pour ce qu'ils sont : des Tutsis, femmes, enfants, vieillards et hommes, toutes catégories sociales confondues. Des civils qui ne participent pas au conflit armé qui oppose alors l'armée gouvernementale (Forces armées rwandaises) aux combattants du Front patriotique rwandais (FPR). Les extrémistes hutus massacrent également les Hutus qu'ils considèrent comme opposants au régime du président Habyarimana,

mais également les Hutus qui s'opposent au génocide.

Un génocide planifié

Une telle extermination ne pouvait se faire sans planification. Mais, vingt-cinq ans après, ceux qui écrivent sur le génocide sont divisés. Certains continuent de parler de massacres spontanés à la suite de l'assassinat du président Juvénal Habyarimana². Mais on ne devient pas génocidaire parce qu'un président de la République a été abattu dans son avion. Cet attentat sert de prétexte au déclenchement du génocide, il n'en est pas la cause.

Quand la guerre entre les Forces armées rwandaises et les combattants du FPR éclate le 1^{er} octobre 1990, les services de sécurité de l'État procèdent à des arrestations massives des présumés «complices du FPR»: des intellectuels tutsis mais également des Hutus que le régime considère comme opposants.

¹ Affaire *Le Procureur contre Édouard Karembeu et consorts*.

² L'avion du président Habyarimana fut abattu le 6 avril 1994 lors de son retour d'un sommet à Dar es-Salaam. Les débris de son avion sont tombés dans le jardin de sa résidence.



Il y a 25 ans, le génocide contre les Tutsis a marqué le Rwanda pour de nombreuses générations.

Bien avant le génocide, le pouvoir de Kigali trouve des boucs émissaires chaque fois que son armée essuie des défaites face aux combattants du FPR. C'est à la suite de ces défaites que, le 4 décembre 1991, le président Habyarimana met en place une commission pour définir «l'ennemi». Selon elle, c'est «le Tutsi de l'intérieur et de l'extérieur extrémiste et nostalgique du pouvoir qui n'a jamais reconnu et ne reconnaît pas encore les réalités de la révolution sociale de 1959, et qui veut reconquérir le pouvoir au Rwanda par tous les moyens y compris par les armes». Les juges du TPIR ont conclu que l'identification des civils tutsis à l'ennemi constituait un important préalable à la perpétration du génocide.

Dans son témoignage devant le TPIR, le capitaine Philippe Maire, présent au Rwanda au début du

génocide, l'a assuré: dès le 4 avril 1994, il possédait des informations sur les préparatifs des massacres. Le mot d'ordre avait déjà circulé: il fallait tuer le plus possible de Tutsis³.

Justice pour les victimes

Le monde qui a assisté sans rien faire n'allait pas laisser impunis les auteurs du génocide. Cette œuvre de justice a d'abord été accomplie par le nouveau régime rwandais avec les *gacaca*⁴ qui ont jugé des centaines de milliers d'auteurs présumés, ensuite par la communauté internationale avec la création du TPIR, et enfin par les pays qui avaient accueilli sur leur sol des personnes suspectées de génocide (Suisse, Belgique, Pays-Bas, Allemagne et France).

Les «cerveaux du génocide» ont été jugés par le TPIR, créé par le Conseil

3 Voir la dépêche de la Fondation Hirondelle du 30 septembre 1997.

4 Tribunaux communautaires villageois, à l'origine pour régler les litiges entre voisins, NDLR.

de sécurité des Nations unies. Depuis son siège à Arusha en Tanzanie, il a mis en accusation 93 personnes poursuivies de violations graves du droit international humanitaire. Jusqu'à sa fermeture le 31 décembre 2015, le TPIR a condamné 62 personnes. Malheureusement, le TPIR n'a pas pu arrêter et juger trois suspects importants du génocide qui restent donc impunis. Il n'a pas non plus prévu d'indemnisation pour les victimes. Plus de vingt-cinq ans après, des centaines de milliers de rescapés vivent difficilement, malgré tous les efforts accomplis par le gouvernement rwandais et les associations de victimes comme Ibuka et Avega-Agahozo. La justice pour les victimes du génocide n'a pas été facile et reste imparfaite.

Le travail de mémoire

La plus grande souffrance actuelle des rescapés est d'assister à la réécriture de l'histoire du génocide par ceux-là mêmes qui l'ont commis ou par leurs sympathisants. On assiste aujourd'hui à une sorte de concurrence des mémoires qui ouvre tout doucement la porte à une concurrence des victimes. Le combat pour la mémoire du génocide face aux forces négationnistes et révisionnistes est loin d'être gagné. Et pourtant, les faits sont clairs.



François-Xavier Nsanzuwera, «La Battante. Renaître après le génocide des Tutsis», Paris, Fauves, 2018, 170 pages.

une très grande fraction, de la population tutsie au Rwanda qui [comme la Chambre de première instance l'a constaté judiciairement] était un groupe protégé.»

Aujourd'hui, nier le génocide contre les Tutsis relève du négationnisme pur et simple. Mais ceux qui veulent falsifier l'histoire agissent plus finement. Ils n'osent pas le nier publiquement, mais ils manipulent certains faits dans le but de minimiser les atrocités commises contre les Tutsis. Par exemple, en niant le caractère planifié du génocide, on veut faire croire à une colère populaire spontanée. Les plus cyniques affirment que c'est la faute du FPR qui, en lançant l'attaque du 1^{er} octobre 1990, a créé un sentiment de haine vis-à-vis des Tutsis.

La jeune génération doit comprendre que les Hutus qui ont commis le génocide contre les Tutsis sont individuellement responsables. Même si les «cerveaux du génocide», dans leur mobilisation des paysans hutus, ont déclaré commettre ce crime au nom de leur communauté, les jeunes générations – et surtout les enfants de ceux qui ont participé aux massacres – ne doivent pas tomber dans ce piège. Ils ne doivent pas être des héritiers du passé criminel de leurs parents ou des sympathisants politiques de leurs parents. Ils ne doivent pas participer à la falsification de l'écriture de l'histoire du génocide. Ils doivent être les artisans de la réconciliation entre les Rwandais. Voilà leur contribution à la mémoire des victimes du génocide des Tutsis. ♫

Ariel Sharon ou le monstre humanisé

Dans son dernier roman « Je suis Ariel Sharon », l'auteure et anthropologue palestinienne Yara El-Ghabdan se met dans la peau du Premier ministre israélien tombé dans le coma avant sa mort en 2014, et donne voix à des femmes qui ont marqué sa vie. Lors d'une entrevue, elle évoque également son parcours de réfugiée palestinienne et son combat, au travers de la littérature, pour une société plus égalitaire.

Par Catherine Callico
Journaliste

Pourquoi avoir écrit sur Ariel Sharon ? Qu'évoque l'homme pour vous ?

C'est un monstre et il a beaucoup marqué notre histoire. Quand il est tombé dans le coma, j'étais en Palestine et les gens autour de moi disaient : « Il ne va pas mourir sans régler ses comptes. » En effet, son coma a duré huit ans et mon scénario se base sur ce qui a pu se passer dans sa tête durant tout ce temps.

Le personnage est également évoqué au travers de quatre femmes qui ont compté pour lui. Tous vos romans proposent d'ailleurs des regards féminins.

Oui, car l'histoire racontée par les femmes est différente des versions les plus répandues, masculines, voire militaires. Cela amène d'autres perspectives. Les femmes sont le ventre de l'histoire. Elles la vivent par leurs tripes, par leur propre chair. Or, elles ont souvent été ignorées. En tant que femme, je me sens prête à entrer dans l'intimité d'un

homme comme Ariel Sharon sans être trahie. Il est ici évoqué au travers de sa mère, de deux femmes de sa vie et de la mythique Rita qui incarne toutes les autres. Je voulais casser ce personnage belliqueux en lui offrant amour, tendresse. C'est aussi une manière de me sentir plus grande que lui.

De laquelle de celles-ci vous sentez-vous la plus proche ?

Sa mère me touche beaucoup. Je peux m'identifier à une mère qui peut tout pardonner à son fils. Elle est née en Russie, a vécu les pogroms, et a arrêté sa carrière de médecin en 1920 pour son mari, sioniste. Je me suis demandée : si elle avait poursuivi son rêve, son fils serait-il devenu comme cela ? Ariel a reçu peu d'amour de sa mère, elle n'était pas heureuse. Le seul lieu où il trouvait une forme de tendresse était l'armée. Il y a aussi Rita, l'amante juive, chantée par l'illustre poète Mahmoud Darwich. C'est une figure

Romancière et anthropologue palestinienne, Yara El-Ghadban vit et écrit à Montréal.

Spécialiste de la diversité, dans son dernier livre, elle propose un regard particulier sur l'exil.



© Mémoire d'encrier

très importante dans la culture palestinienne, qui représente l'espoir. Si une personne avait pu dire ses vérités à Sharon, c'est Rita, cette femme juive adulée par les Palestiniens. Dans ce livre, il est attiré par elle et il la craint à la fois.

Née de parents palestiniens réfugiés à Dubaï, vous vous êtes exilée dans différents pays avant de vous poser à Montréal il y a vingt-cinq ans. Pourquoi ?

Ma mère venait de Syrie et mon père du Liban. Comme mes parents, je n'avais ni statut réel ni stabilité. Dans les années 1980, mon père a reçu un avis de déportation et nous sommes partis en Argentine. Mais à cette époque, le pays vivait une grave crise et nous sommes partis au Yémen. Puis, lors de la révolution arabe, on a migré au Canada. J'ai aussi vécu deux années à Londres. Avec mes parents, on a bâti notre vie tranquillement, mais il est toujours

difficile d'être exilé. Lors des vacances scolaires, par exemple, on retournait dans les camps à Beyrouth au Liban, pour voir la famille. On n'avait pas le choix, on n'était pas acceptés en tant que touristes.

Vous trouvez que le sort réservé aux réfugiés a peu évolué aujourd'hui ?

La seule différence est que leur situation est partagée via les médias sociaux. De plus, aujourd'hui, on assiste à une déshumanisation atroce des réfugiés, liée à des peurs imaginaires. Cette attitude est très violente. En réalité, l'Europe n'accueille qu'une fraction des migrants. La majorité est reçue au Liban et en Jordanie, dans des pays qui ont une capacité bien moindre.

Vous dites : « C'est parce que je suis voyageuse que je suis écrivaine. » Vos déplacements forcés ont inspiré vos écrits ?

Une des questions qui traversent mon écriture est: comment certaines personnes peuvent-elles naître, vivre et mourir dans leur village natal, alors que depuis l'enfance je suis obligée de bouger? Chaque ville, chaque pays a laissé une trace en moi. À Buenos Aires, c'était la première fois de ma vie que je sortais du monde arabe, que je voyais une église, la neige, que j'entendais d'autres langues. Au Yémen, j'ai passé la plus belle année de mon enfance. Il n'y avait pas de télévision et on passait notre temps à l'extérieur, à attraper des grenouilles. Au Canada, où je suis arrivée adolescente, c'était très dur au début et on ne savait pas si on pourrait y rester. C'est finalement là-bas, à Montréal, que j'ai fondé ma famille et commencé à étudier la musique. J'aime l'idée de vivre dans une ville multiculturelle et nord-américaine. Je cultive également un rapport très intime avec les autochtones – Amérindiens, métis et Inuits –, je comprends leur combat. Ils ont aussi été dépossédés de leurs terres. Ma maison d'édition, Mémoire d'encrier, est spécialisée dans les livres de ce type d'auteurs.

En 2017, vous avez reçu le haut Prix Victor-Martin-Lynch-Stauton du Conseil des arts du Canada. Qu'avez-vous ressenti ?

J'ai été très touchée car il s'agit du premier prix reçu pour mon travail et émanant d'une institution de référence dans le soutien de l'artiste. Il récompense mon activité d'écrivaine et ma contribution à différents projets qui visent à rassembler des auteurs de partout dans le monde et à confronter des enjeux comme le racisme ou le sexism. Ce prix

prend également une valeur particulière au Canada. Un pays très ouvert, mais où les auteurs qui y ont migré et les autochtones sont systématiquement sous-représentés dans la littérature. Mon histoire de Palestinienne fait aujourd'hui partie de celle du Québec.

C'est un combat que vous continuez de mener au sein de l'organisme Espace de la diversité que vous présidez?

Espace de la diversité a pour ambition de lutter contre l'exclusion et de montrer la diversité de la littérature canadienne. Le livre permet de partager et de concilier des points de vue parfois divergents sur un même sujet, de faire passer des idées au travers des personnages. Et par ce biais, de rapprocher les gens.

Comme dans votre dernier ouvrage ?

La littérature n'a pas de limites. Je peux décider d'entrer dans la tête d'Ariel Sharon et personne ne peut m'en empêcher. Dans le roman, on est égaux. C'est une forme de résistance, une façon de réinventer l'histoire, de la rendre moins violente et plus égalitaire. Ici, le monstre devient plus humain, un être paradoxal, capable des pires atrocités et de belles choses. La littérature a une vocation autre que de juger. À travers ce roman, j'ai pris beaucoup de risques car je ne sais pas comment il sera perçu sur le plan éthique de part et d'autre. Notre histoire, aux Palestiniens et aux Israéliens juifs, est commune. On n'a pas le choix, on est obligés de vivre ensemble. Mais les Palestiniens aimeraient vivre avec les Israéliens dans l'équité. Si on arrive à une entente et à une paix juste, les choses se régleront très vite.



Yara El-Ghadban,
«Je suis Ariel
Sharon», Montréal,
Mémoire d'encrier,
2018, 136 pages.





72 N'oublions jamais de nous regarder

74 L'Afrique de papa

76 Des rêves ici, et pas ailleurs

N'oublions jamais de nous regarder

Droit dans les yeux, le regard franc ou timide, parfois empli d'espoir ou d'histoires que l'on devine douloureuses, une vingtaine de migrants se sont livrés face à l'objectif de Jean-Dominique Burton. Son livre témoigne de parcours de réfugiés passés par le centre Fedasil de Rixensart depuis 2005. Le but : créer du lien avec les populations locales, pour changer de regard et titiller notre humanisme.

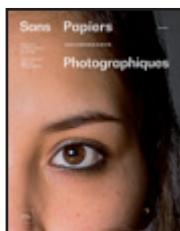
Par Sandra Evrard
Rédactrice en chef

Dès l'entrée du loft de Jean-Dominique Burton, situé au sein des anciennes papeteries de Genval, l'ailleurs vous enveloppe. Ici, des lampes marocaines, là, des boucliers éthiopiens, des statuettes africaines ou hindoues, se mêlent aux tissus ethniques : son milieu de vie reflète sa quête de l'étranger, son appétence pour le multiculturalisme. Pourtant, après avoir voyagé durant quasiment toute sa vie, c'est près de chez lui qu'il a capturé une série de portraits d'Afghanes, d'Africaines, d'Éthiopiens, de Syriens, d'Irakiens... Rencontrés à l'école de Rixensart fréquentée par ses enfants. « Un jour, j'ai vu arriver des femmes africaines vêtues de plein de couleurs, ce qui contrastait évidemment avec la grisaille belge. Et comme je travaillais beaucoup en Afrique, je leur ai demandé d'où elles venaient, et là, elles ont commencé à me raconter leur périple. Et j'ai, par la même occasion, appris qu'il existait une antenne Fedasil dans ma commune. Je leur ai proposé de venir raconter leur histoire le lende-

main, avec une grande carte pour situer leur pays, devant les enfants de l'école ». Nous sommes en 2005, les attentats n'ont pas encore frappé l'Europe et il y a alors une centaine de nationalités présentes au Fedasil de Rixensart. Le photographe propose au centre de réaliser des portraits de ces demandeuses d'asile, avec un petit objet qu'elles et ils ont emporté de leur pays en le quittant.

Et le monde changea

Parfois, certaines rencontres soulèvent des questions sensibles et taboues. « On m'avait dit que les Somaliennes n'accepteraient jamais d'être photographiées, mais elles sont venues, à trois ! Elles sont tombées sur le DVD *Fleur du désert*, l'histoire de cette mannequin somalienne qui dénonce l'excision. Elles se sont mises à pleurer, à crier, à se jeter par terre, puis à danser. C'était vraiment bouleversant. Elles m'ont dit qu'avec ce film, elles avaient compris que d'autres personnes parlaient de ce problème, si



Jean-Dominique Burton, «Sans papiers photographiques», Bruxelles, Prismes, 2019, 152 pages.

caché, qu'elles pensaient que personne ne savait!» Ce projet avance lorsque les opportunités se présentent, tandis que Jean-Dominique poursuit ses pérégrinations à travers le monde. Puis, surgissent les attentats... «Là, j'ai vu le regard que les gens portaient sur les étrangers changer, ainsi que les propos à leur égard. Chez Fedasil, il n'y avait plus que vingt-cinq nationalités représentées, surtout des personnes venant du Moyen-Orient. Il y avait moins d'Africain.e.s. La grosse différence, c'est que ces personnes n'avaient plus d'objets à présenter, sinon leur téléphone ou leur enfant... Elles étaient parties si rapidement, pour fuir la guerre, qu'elles n'avaient pu rien emporter.» Les temps avaient changé, les réfugiés aussi.

Choyer l'interculturalisme

La mise à mal de l'interculturalisme a sans doute été sous-estimée, dès lors, le regard et l'intuition du photographe, l'ont poussé à tenter d'induire des rapprochements entre les réfugiés et les habitants de sa commune grâce au médium photographique, mais aussi de la vidéo. Burton ayant également réalisé un film de 22 minutes avec ces réfugiés – les faisant parler dans leur langue sur le thème de leur choix – qu'il a diffusé au cœur de la commune de Rixensart, mais aussi des écoles. Même sans traduction, la personnification et l'émotion transmise par ces récits ont permis de changer le regard sur ces migrants. De les voir. À nouveau! «Un jour, un Rixensartois m'interpelle en me disant: «C'est scandaleux ce que vous avez fait, non seulement vous les avez rendus beaux, mais en plus vous nous avez donné envie de les rencontrer.» C'était le plus beau com-

© Jean-Dominique Burton



pliment que l'on puisse me faire!» Certaines personnes ont d'ailleurs gardé des contacts entre elles, des bénévoles leur prodiguant notamment des cours de français. En revanche, certains combats demeurent douloureux pour d'autres. Fahima, la jeune Afghane de 22 ans qui prête son visage pour la couverture de l'ouvrage, a été transférée dans le centre Fedasil de Jodoigne, avec sa petite fille et son mari, menacés d'expulsion. «J'ai été la voir et son regard est complètement éteint, alors que quand je l'ai photographiée, elle était pleine d'espoir de pouvoir poursuivre sa vie en Belgique. Sa fille fréquente l'école, parle français, et elle voulait travailler. Je ne dis pas qu'il faut ouvrir toutes les vannes, mais pourquoi faire venir des gens d'ici quelques années pour renforcer les forces vives en Europe, alors qu'il y a des personnes désireuses de s'intégrer en Belgique aujourd'hui et que l'on peut poser un acte humanitaire?»

Le livre se compose de 23 portraits féminins et 22 masculins couvrant 18 nationalités différentes. Chacun a été photographié avec l'objet ou le symbole de son choix, bien souvent la seule chose emportée dans la précipitation.

L'Afrique de papa

Cette fois, c'est clair : le plus célèbre des reporters belges est un impérialiste raciste, du moins selon Anton Kannemeyer. Dans «Pappa in Afrika», le Sud-Africain n'y va pas avec le dos de la machette et dézingue Tintin, la bien-pensance postcoloniale et post-apartheid à grands coups de satire.

Par Amélie Dogot
Secrétaire de rédaction

Rééditée en janvier dernier pour les 90 ans de Tintin, la BD *Tintin au Congo* est toujours un motif de fierté pour la fondation Moulinsart. La série, commandée dans un but prosélyte par l'abbé Wallez au jeune Hergé qui n'avait jamais mis les pieds en Afrique, fut publiée entre 1930 et 1931 dans les pages du *Petit Vingtième* avant de faire l'objet d'un album complet. Le succès fut immédiat. Ce n'est que par vagues intermittentes, après la Seconde Guerre mondiale et au début du XXI^e siècle que les préjugés racistes véhiculés dans cet album ont suscité la polémique. Cela n'empêche pas *Tintin au Congo* d'être l'une des aventures du reporter au petit chien blanc les plus populaires auprès des jeunes lecteurs, avec plus de 10 millions d'exemplaires vendus dans le monde.

Du Congo à l'Afrique du Sud

Né au Cap, l'artiste contemporain Anton Kannemeyer, alias Joe Dog, est attaché à Tintin depuis son enfance. On peut même dire

que c'est lui qui l'a amené à aimer les bandes dessinées, et il a toujours utilisé le personnage dans ses récits. Avant *Pappa in Afrika*¹, on le retrouve régulièrement dans *Bitterkomix*, revue de bande dessinée *underground* très critique à l'égard de l'Afrique du Sud de l'apartheid et post-apartheid, en particulier de la communauté blanche, qu'il a co-créée en 1992.

«Pour moi, *Tintin au Congo* est une sorte de bible visuelle», racontait-il déjà au webzine *du9* en 2011. «Mais c'est un livre problématique. C'est plus un récit pour enfants... et c'est là que se situe le problème, selon moi, car ces derniers prennent les stéréotypes pour vrai. J'ai lu le livre à ma propre fille, quand elle était très jeune. Elle m'a demandé : "Que fait le singe maintenant ?" Et je lui ai répondu : "Écoute, ce n'est pas vraiment un singe. C'est une personne noire." Et elle était complètement perdue, elle n'arrivait pas à comprendre. Ce que je crois, c'est que ce genre d'iconographie reste. Même si tu n'es pas raciste, cela

¹ La BD a d'abord été publiée en anglais en 2011 avant de faire l'objet d'une édition complétée et traduite en français fin 2018.

peut devenir une sorte de sous-texte qui continue à affirmer une sorte de supériorité des Blancs.»

Racisme passé et présent

Avec un père professeur de littérature afrikaans persuadé que politique et art ne peuvent pas être liés et que «si les gens intégraient de la politique dans leur art, ils faisaient preuve d'opportunisme», Anton Kannemeyer tue à la fois le père et l'icône, avec *Pappa in Afrika*.

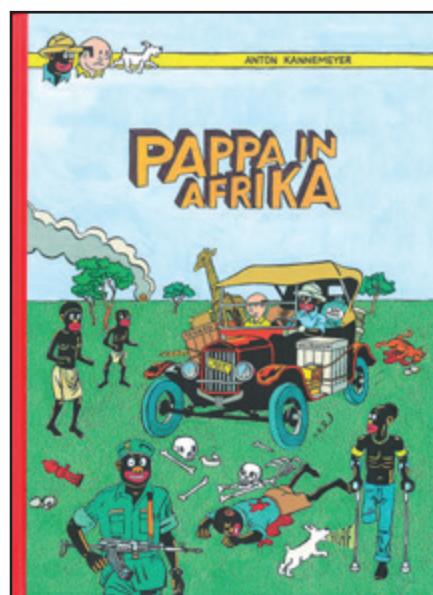
«Tout d'abord, je voulais créer un archétype, ou une sorte de stéréotype de colonialiste, de contre-figure: ce que serait le Blanc ultime, à opposer au personnage du Noir ultime. Une grande partie de mon travail traite de la question de race, et j'avais donc à créer ces deux pôles. Bien sûr, il y a le fait que je vive moi-même en Afrique, et j'ai toujours conscience de ces questions de culpabilité par rapport au passé. Je travaille avec, en permanence. À l'université, on se demande souvent : “Comment traiter cela ? Comment aller de l'avant ? Comment incorporer, comment ne pas exclure ? Comment changer ?” Ayant grandi dans ce contexte, je me remets tout le temps en question.»

Singer n'est pas copier

La fondation Moulinsart, que l'on sait très à cheval sur ses droits et sur l'image de Tintin, n'a pas réagi à la BD. «Mais il y a quelques années», se souvient Anton Kannemeyer, «j'avais fait une carte postale qui

disait “Salutations d'Afrique du Sud”, avec des Noirs en train de lancer des sagaises et Tintin qui s'enfuyait. J'ai reçu une lettre de leur part me demandant d'en arrêter la diffusion.» Ce qu'il a fait... avant de la reproduire dernièrement sur la 4^e de couverture de *Pappa in Afrika*. Pour la version francophone de cet album, l'artiste a quand même pris des précautions: «Il y a des images que j'ai retirées et modifiées, pour les éloigner un peu de *Tintin au Congo*.»

La référence au célèbre reporter belge est bien là, mais le détournement de l'iconographie dans un style satirique fait bel et bien de *Pappa in Afrika* une œuvre à part entière: une compilation d'une centaine de dessins, peintures et gravures empreintes d'un humour noir souvent grotesque et d'un parti pris politique bien étrangers à l'œuvre d'Hergé. ♦



À lire

Anton Kannemeyer, «Pappa in Afrika», Bruxelles, La 5^e Couche, 2018, 160 pages.

À voir prochainement

Exposition à la Huberty Breyne Gallery (Bruxelles) www.huberty-breyne.com

Des rêves ici, et pas ailleurs

Brassant avec brio, tendresse, humour et réalisme la thématique de l'exclusion, «*Binti*», film belge et universel à destination des jeunes ados revendique aussi le droit inaliénable que devraient avoir tous les enfants de rêver.

Par Frédéric Vandecasserie
Journaliste

Jeune ado d'origine congolaise, *Binti* habite depuis toujours en Belgique. Elle souhaite devenir célèbre grâce à son vlog, «*Binti's Bubble*». Mais son expulsion et celle de son père, Jovial, menacent de faire virer son existence au cauchemar. Elle ne voit plus qu'une solution au problème: son papa doit épouser la maman d'Elias, 11 ans, qui est Belge. Loin des comédies basses du front qui brodent souvent maladroitement autour de la thématique des mariages blancs, *Binti* vise juste et frappe fort. Sans aucune leçon de morale, et sans jamais se départir d'un sourire en passant.

Au royaume des rêves brisés...

La réalisatrice précise: «*Binti* a été élevée en Belgique, parle le néerlandais, et est parfaitement socialisée. Dans ce contexte, lorsqu'arrive la nouvelle d'une expulsion programmée, c'est une bombe qui explose et le monde qui s'effondre. Partant de là, mon héroïne peut donc difficilement se projeter et tenter de vivre, du moins en partie, les rêves de toute adolescente de 12 ans.»

Car, au-delà d'un long métrage qui traite de l'exclusion, du déracinement et de l'injustice, *Binti* s'immerge aussi dans le monde des songes brisés. «J'ai, moi aussi, connu un certain déracinement. Mais pas de cette ampleur-là!», précise la cinéaste. «Il m'a toutefois permis d'appréhender les ravages que peut causer une telle situation. Après ma formation dramatique aux États-Unis, j'ai dû quitter le pays pour un souci de visa. Mais, heureusement, et je pèse mes mots, je n'avais aucun projet de vie me poussant à rester là-bas. Quand on y réfléchit, c'est quand même fou de se dire que c'est précisément parce que je n'avais encore aucun rêve que je n'ai pas trop souffert de cette exclusion. Alors, oui, bien entendu, vu sous ce prisme, mon début de carrière m'a inspirée pour ce film... disons par ricochet.»

Et, si la jeune comédienne qui campe *Binti* (Bebel Tshiani) est encore une parfaite débutante, celui qui incarne son père (et est aussi son paternel dans la «vraie» vie), Baloji, peut, lui, déjà se targuer d'une solide carrière dans le milieu artistique. Côté cinéma, il



«Papa dit que quand on n'a pas de papiers, on vit mais on n'existe pas.»

a réalisé son premier court métrage (*Kaniama Show*) l'an dernier. Mais c'est surtout en musique que le gaillard est connu et reconnu. Notamment grâce à des albums solo qui ont cartonné aux quatre coins du monde, et pour avoir placé la Belgique sur la carte du rap avec le groupe Starflam.

Un film de combat

«Jouer un rôle, c'est accepter sa part d'enfance et faire semblant», lance-t-il. Au sujet de sa façon d'appréhender *Binti* en particulier, et le cinéma en général. «Et, pour faire semblant, les enfants sont experts en la matière. Ils ne se posent pas de questions et sont donc naturellement justes. Ce sont en fait eux qui portent ce projet!» En résumé, pour Baloji, seuls les enfants seraient totalement capables d'un lâcher-prise sans limites. Donc, un acteur adulte devrait-il, lui, posséder un minimum de «vécu» en lien avec l'œuvre sur laquelle il travaille pour rester crédible? «Je le

pense, oui», lance Baloji. «À l'adolescence, ma "marâtre", c'est-à-dire la femme avec laquelle vivait son père, à une époque où je ne connaissais pas ma vraie mère, m'a juste dit: "Je vais devoir me taper ce gosse dont je ne veux pas." Résultat: même si mon histoire n'a pas concrètement grand-chose à voir avec celle de Binti, je sais ce que c'est que d'avoir de gros soucis à une période de la vie, l'adolescence, où l'on a justement besoin d'un maximum de repères.»

Et ce qui est raconté dans *Binti* le touche au plus haut point. «Je songe toujours aux gens qui n'ont pas bénéficié, comme moi, d'opportunités de se réaliser. Grâce à ma chance, je me bats peut-être plus. Donc, quelque part, je suis très attiré par un cinéma en partie de combat et en partie de divertissement.» Parce l'un n'exclut pas forcément l'autre. C'est ce que montre brillamment ce *Binti* dont l'onde de choc et les bonnes ondes poursuivent le spectateur bien après sa sortie de la salle.



«*Binti*»
Comédie de
Frederike Migom
BE-NL • 2019 •
120'
En salle dès le
03.04

Péripole à la rencontre de l'Autre

Parler de laïcité, du projet de société fondé sur les valeurs qui lui sont chères, n'est pas exercice facile. De surcroît avec les jeunes. Et encore plus avec les



enfants. C'est pourtant le défi lancé –et joliment relevé– par les éditions du Pourquoi pas?, petite maison vosgienne née en 2012 d'une collaboration entre l'École supérieure d'art de Lorraine (site d'Épinal) et de la Ligue de l'Enseignement des Vosges. Il y a un peu plus de trois ans, au Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil, l'auteure Christine Beige et les éditions du Pourquoi pas ? partageaient un rêve commun: un livre qui rassemblerait les thématiques de la laïcité, mais pas seule-

ment: ils voulaient une histoire avant tout... Sur le même salon, en décembre dernier était présenté le roman graphique né de ce rêve, qui a pris forme de la plus douce des façons sous le trait de crayon bigarré de l'illustratrice Carole Chaix. *L'Autre*, c'est une rencontre sur le chemin de l'école –et de la vie– entre «Je» et cet «Autre» inconnu, différent et pourtant pareillement humain. *L'Autre*, c'est un récit qui se déploie au gré des lettrines d'un abécédaire. C'est un dialogue tout en poésie entre deux enfants, qui pousse à la réflexion sur la liberté, l'égalité, la solidarité, le respect, le consentement, le choix ou encore l'avenir commun. «*L'Autre*, c'est vous, c'est moi, c'est nous et ce monde qui nous entoure,

Raconte-moi une histoire

Il a défrayé la chronique et bousculé le monde de la production de documentaires avec le succès de *Demain* en 2015. Poursuivant sur sa lancée –et identifiant chaque fois mieux les enjeux de l'effondrement écologique–, Cyril Dion nous revient à la fois avec un nouveau documentaire, *Après demain*, et un livre, pour nous inciter à prendre à bras-le-corps la problématique du changement climatique. L'intérêt de cet opuscule réside principalement dans une idée maîtresse: il faut un nouveau récit pour faire bouger nos sociétés, raconter une «histoire»



qui solliciterait assez les consciences pour booster l'action, un récit collectif «suffisamment partagé pour unir nos forces et modifier les architectures qui régissent nos vies». Son credo: les changements climatiques ne sont peut-être pas encore assez perceptibles pour une grande part de l'humanité, d'où une certaine inertie pour mettre en place des solutions et s'y tenir. Après avoir rappelé un certain nombre de chiffres, d'états des lieux et d'informations relatives aux causes et raisons des problématiques environnementales auxquelles nous faisons face, Cyril Dion nous invite

Des radicalités

que nous façonnons jour après jour... Ensemble.» «Alors, on y va?», demande l'Autre. Au gré des échanges et des obstacles, les questions fusent et les réponses serrent chaque fois un peu plus fort le lien nouvellement tissé. Avec un «Zeste d'imagination», la tour faite des cubes lettrés de l'enfance est un monde de Babel «où l'on apprend à se connaître et à s'accepter tels que nous sommes sans chercher à changer l'autre». Avec au moins 26 prétextes à la discussion intergénérationnelle: *L'Autre* est une porte ouverte. (ad)

Christine Beige et Carole Chaix,
«L'Autre», Épinal, éditions du Pourquoi
pas ?, 2018, 64 pages. À partir de 12 ans,
selon nous. Prix: 14 euros



à renouer avec notre élan vital, à coconstruire un monde «où notre épanouissement personnel ne se fait pas aux dépens des autres et de la nature, mais contribue à son équilibre». Un mantra inspirant, qui résonne certainement auprès des militants de la cause environnementale, mais aussi de tout citoyen en quête d'inspiration et de modèles, et pas seulement de récits catastrophistes. (se)



Cyril Dion, «Petit Manuel de résistance contemporaine», Arles, Actes Sud, 2018, 149 pages. Prix: 15 euros

Pour comprendre la radicalité religieuse, il s'avère essentiel de dépasser l'association entre précarité et délinquance. Comme l'indique le sociologue Fabien Truong, auteur de *Loyautés radicales* (La Découverte, 2017), l'attention devrait en effet se porter sur les configurations familiales, les relations avec les institutions et les cursus scolaires ou la socialisation entre pairs. L'enquête des sociologues Laurent Bonelli et Fabien Carrié entendait notamment répondre à une importante lacune dans la compréhension de ce phénomène: l'absence de données à grande échelle. Les auteurs se sont attelés à l'analyse systématique des 133 dossiers judiciaires de mineurs signalés à la Protection judiciaire de la jeunesse en France pour «radicalisation» ou pour implication dans des affaires de terrorisme, afin de retracer l'histoire de ces jeunes. Leur principal constat: derrière ce que l'on entend généralement par «radicalisation» se cachent en fait des logiques très hétérogènes. En effet, la plupart des comportements actuellement classés sous ce concept en France n'ont pas grand-chose à voir avec le djihadisme. C'est pourquoi les auteurs préfèrent user du terme de «radicalités» dont ils établissent ici une véritable sociologie. «Agonistique», «apaisante» et «rebelle»: ainsi nomment-ils les formes de radicalité les plus communes socialement. Elles concernent des comportements de rébellion et de provocation contre les familles et/ou les institutions, en particulier l'école. Le dernier type de radicalité est dit utopique car revêtant un projet intellectuel et politique alternatif à l'ordre social existant. On y retrouve les jeunes ayant fait le choix d'un véritable engagement dans ce que les auteurs appellent la «violence politique à référent islamique» plutôt que djihadisme, au point d'envisager de commettre des attentats et/ou de partir en Syrie. Laurent Bonelli et Fabien Carrié apportent ainsi une contribution particulièrement instructive au débat. (ac)



Laurent Bonelli et Fabien Carrié, «La Fabrique de la radicalité. Une sociologie des jeunes djihadistes français», Paris, Le Seuil, 2018, 312 pages. Prix: 20 euros

C'est un miracle !

Par Xavier De Schutter
Philosophe

Un mythe chinois raconte que dans un pays lointain vivait un chaman capable de ressusciter les morts. Au nord de cette contrée s'étendait le pays des femmes. On y trouvait une grande mare jaune. Lorsque les vierges du pays allaient s'y baigner, elles tombaient enceintes. Cette histoire de vierges fertilisées m'a fait songer à un autre récit, perse celui-là et ancien lui aussi. Il remonterait au IV^e siècle avant notre ère, ce qui n'est pas un détail.

Le mazdéisme, religion messianique, annonce la naissance de trois Sauveurs attendus de mille en mille ans. Ils naîtront d'une vierge fécondée par la semence de Zarathoustra, miraculeusement conservée dans un lac où cette jeune fille viendra se baigner. Lorsqu'au III^e millénaire après Zarathoustra naîtra le dernier de ces trois fils posthumes du prophète, le principe du Mal sera anéanti et le principe du Bien régnera seul sur un monde pacifié. Ce sera l'heure de la résurrection et du jugement dernier. Manifestement, le Rédempteur divin doit être conçu dans le sein d'une vierge. Reste une question : qui est ce chaman chinois capable de réveiller les morts ?

Les Évangiles sont tissés de vieilles croyances proches (et moins proches) -orientales où rivalisent les thaumaturges comme en connut tant le bassin méditerranéen au I^{er} siècle de notre ère. La palme revient sans doute au fils de la Vierge Marie, mais le Nazaréen

rencontra quelques solides concurrents. À l'époque, posséder des pouvoirs magiques était presque monnaie courante. Même l'empereur Vespasien guérit un estropié et un aveugle d'un simple toucher et d'un peu de salive.

Le plus célèbre rival de Jésus en la matière fut sans conteste son contemporain Apollonios de Thyane, qui fréquenta la cour de... Vespasien. Sa naissance fut précédée par une annonce faite à sa mère par un archange. Ce néo-pythagoricien fit des miracles dignes de figurer parmi les *best of*. De son vivant, il fut vénéré à l'égal d'un dieu et craint pour ses pouvoirs surnaturels. Il lisait dans les pensées et cumulait don de prophétie et d'ubiquité. Il volait dans les airs comme vous respirez, performance vraisemblablement acquise lors de son voyage en Orient auprès des gymnosophistes hindous et tibétains passés maîtres dans l'art de la lévitation. Néron, qui n'appréhendait guère ce genre de magiciens, l'a banni de Rome le jour où il poussa la thaumaturgie jusqu'à ressusciter une jeune fille. Il disparut dans un éclair et après sa mort, il apparut à plusieurs de ses disciples. Les Pères de l'Église ont évidemment vilipendé Apollonios en décrétant que ses miracles ne pouvaient être que l'œuvre du démon. Alors que ceux du Christ, du même acabit, prouvaient bien évidemment son origine céleste. CQFD. ♚

Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. **Tielemans**

Maison fondée en 1875

Funérailles civiles

de toutes classes et crémation

Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 Bruxelles

Tél. 02 537 05 64

Direction : Michèle et Jacques Delrieu-Raulier

Funérailles Wyns

Transferts,
Funérailles, Crémations,
Assurances décès,
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89
1000 Bruxelles
(près de St Pierre Et Bordet)

Contact : Dominique Peeren



**SOCIETE BELGE
POUR LA
CREMATION**

Association sans but lucratif
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,
nous défendons la dignité de l'idéal
crématiste. Faites-vous membre
Assistance, complète
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE
SUR DEMANDE ET SANS
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1
1000 Bruxelles
02 513 03 96

annonces

Festival, émissions, jubilé... les bonnes énergies

ESPACE de libertés

Éditeur responsable

Jean De Bruecker

Directeur de la publication

Hervé Parmentier

Rédactrice en chef

Sandra Evrard

Secrétaire de rédaction

Amélie Dogot

Production

Fabienne Sergoynne

Illustrations

Olivier Wiame

Graphisme

YEBOgraphics

Imprimeur

Kliemo

Fondateur

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros

Ne paraît pas en juillet - août

Belgique : 20 € • Étranger : 32 €
par virement au compte du CAL :

IBAN : BE16 2100 6247 9974

BIC : GEBABEBB

TVA : BE 0409 110 069

ISSN : 0775-2768

Centre d’Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél : 02 627 68 68 • Fax : 02 627 68 01

E-mail : fabienne.sergoynne@laicite.net

www.laicite.be

Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Centre d’Action Laïque s’engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD), adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016 (règlement n° 2016/769). Plus d’infos : www.laicite.be/vi-privee





Libres, ensemble

LES RENDEZ-VOUS DE LA LAÏCITÉ

AVRIL 2019

À LA TÉLÉVISION

Libres pensées sur... la solidarité

(10')

Présentation : Catherine Haxhe

La solidarité, la fraternité, le désir d'aider l'autre sont des valeurs profondément laïques. Des personnalités comme Bernard Maris, Jean-Claude Michéa, Odon Vallet, Edgar Morin et Abdennour Bidar nous livrent leurs réflexions à ce sujet.

Date	Heure	Chaine
15/04	20H00	La Trois

Entretien avec Gauthier Chapelle

(28')

Présentation : Jean Cornil

Jean Cornil a rencontré le biologiste et écrivain Gauthier Chapelle. Pour lui, notre société va droit vers l'effondrement, et il faut s'y préparer au plus vite. La solidarité et l'entraide seront des valeurs nécessaires pour envisager notre futur.

Date	Heure	Chaine
07/04	09H20	La Une
10/04	20H00	La Trois
13/04	10H30	La Une

Solidarités climatiques

(10')

Présentation : Vinciane Colson

Rencontre dans ce reportage du CLAV avec les jeunes qui manifestent dans les rues toutes les semaines depuis janvier pour une vraie politique climatique et une solidarité entre les générations.

Date	Heure	Chaine
16/04	En fin de soirée	La Une
29/04	20H00	La Trois

On n'enferme pas un enfant. Point

(28')

Présentation : Vinciane Colson

Malgré plusieurs condamnations, la Belgique a recommencé depuis août 2018 à enfermer des familles avec enfants. Quelles conséquences cet enfermement a-t-il sur le développement psychologique et le bien-être des enfants ? Quelles alternatives proposer à cette détention ?

Date	Heure	Chaine
21/04	09H20	La Une
24/04	20H00	La Trois
27/04	10H30	La Une

À LA RADIO

Sur la Première RTBF vers 20H (28')

Multilatéralisme, la fin d'une époque ?

Samedi 6 avril

La sécurité sociale du futur

Samedi 13 avril

Les démocraties européennes à l'épreuve des défis migratoires

Samedi 20 avril

Housing First, la solution au sans-abrisme ?

Samedi 27 avril

50 ANS de Laïcité

— 1969 2019 —